

Tendance CLAIRE

pour le Communisme,
la Lutte Auto-organisée,
Internationaliste
et Révolutionnaire

Féminisme

&

révolution

1,5 €

2 € soutien



Contributions

Extraits de la plate-forme 5 sur le féminisme

Contre les oppressions

Nous luttons avec tou-te-s les opprimé-e-s, notamment pour que notre classe ne se laisse pas diviser par des réactionnaires qui pointent des boucs émissaires et défendent le capitalisme. Mais nous ne réduisons pas ces luttes à l'entreprise, car elles traversent toute la société. Tout en défendant l'alliance avec le mouvement des travailleur-se-s et la nécessité de la révolution, **nous misons sur l'auto-organisation de celles et ceux qui luttent** pour leur émancipation. Nous sommes particulièrement attentif/ve-s aux personnes subissant des oppressions croisées, qui décuplent les effets de domination... et rendent particulièrement explosives leurs potentialités de révolte. **Nous menons le combat contre les oppressions non seulement en général, mais aussi dans les organisations du mouvement ouvrier**, les syndicats, les différentes structures de lutte et notre propre parti. C'est une question de principe et une conditions pour aller aujourd'hui vers une véritable convergence de toutes les luttes – et demain vers une révolution sociale qui bouleverse non seulement les rapports de production, mais l'ensemble des rapports sociaux.

Nous lions les revendications concrètes à l'objectif de **l'égalité réelle des droits pour tou-te-s : étrangers/français, femmes/hommes, LGBTI/hétéros** ; régularisation immédiate de tou-te-s les sans-

papiers, droit de vote des étrangers-ères à toutes les élections, abrogation de toutes les lois anti-immigré-e-s ; contre la stigmatisation des musulman-e-s, le racisme anti-Roms ; pour l'égalité femmes/hommes à tous les niveaux ; développement de structures collectives (restaurants, crèches...) pour briser la double journée de travail imposée aux femmes ; interdiction du travail de nuit (sauf nécessité, comme les urgences) ; défense des centres IVG, droit à la PMA pour tous les couples ; changement d'état civil sur simple demande pour les trans et remboursement à 100% des frais médicaux de transition sans condition ; lutte contre les préjugés à l'école...

[...]



b. Relier les luttes spécifiques à notre combat anticapitaliste

Si le lieu de travail est un lieu de construction stratégique prioritaire pour en finir avec le capitalisme, il n'est pas le seul. Le

capitalisme impacte notre environnement ou encore nos relations sociales. **Le NPA doit donc jouer un rôle pour organiser les opprimé-e-s qui luttent dans différents domaines.**

Pour les luttes écologistes, féministes, LGBTI, antifascistes, comme pour la défense des besoins concrets de la population (maintien d'un bureau de poste, d'une gare, etc.), **nous soutenons ou impulsions la création de collectifs** avec des individus, des associations et/ou des syndicats qui permettent de combiner différents types de militantisme. Par exemple, nous contribuons à regrouper les militant-e-s écologistes radicaux-ales avec les militant-e-s ouvrier-ères pour mettre en évidence les intérêts communs de celles et ceux qui veulent lutter contre NDDL, le barrage de Sivens, l'enfouissement des déchets nucléaires en Meuse, etc. De même, nous intervenons dans les collectifs féministes et militons pour qu'il en existe dans les entreprises, les facs, les lycées, pour développer la conscience féministe et les luttes autonomes des femmes, et si possible sur des bases de classe. **Nous défendons aussi et promouvons les réunions non mixtes** pour permettre aux personnes opprimées de se rencontrer, de prendre la parole, de discuter, d'élaborer et d'agir entre elles.

Des militant-e-s du NPA

le 10 novembre 2014

Contributions

Les luttes féministes : toujours d'actualité !

Souvent l'actualité et les mobilisations féministes sont peu prises en considération quand elles ne sont pas purement éclipsées. L'agenda politique est chargé mais parfois ce constat révèle une politique, celle de considérer ces débats et luttes comme secondaires. L'objet de cette contribution est de souligner la nécessité des débats et combats féministes en relation avec la lutte contre le système capitaliste et raciste.

Le gouvernement a été remanié et Hollande d'instaurer le « ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes ». Assimiler les droits des femmes à la famille et l'enfance renforce l'idée selon laquelle les droits, devoirs et tâches liées au soin des proches concernent au premier chef les femmes. Intitulé ministériel réactionnaire dans le prolongement d'une politique qui va à l'encontre de l'émancipation des femmes. Jacqueline Sauvage a beau avoir été graciée suite à un large soutien féministe contre une justice sexiste, qu'il s'agisse des violences faites aux femmes, des inégalités au travail ou du droit à disposer de son corps, des reculs importants sont déjà là où à venir.

La politique austéritaire organisée par le gouvernement au service du patronat met sur la sellette le financement de nombreuses associations qui luttent au quotidien aux côtés des femmes, sans compter les

nombreuses fermetures de centre d'IVG depuis la loi Bachelot qui mettent à mal le droit des femmes à disposer de leur corps. Cette politique profite au FN et permet la diffusion d'idées réactionnaires dans des milieux où jusqu'alors il avait une faible audience. A cet égard, suite à leur victoire sur les *ABCD de l'égalité*, les groupes proches de la « Manif pour tous » continue leur combat. Ainsi, leur collectif de parent « Vigigender » a envoyé à la majorité des écoles parisiennes un livret sur le genre dans la société et à l'école qui vise à détruire la prétendue « théorie du genre ». Ces mouvements réactionnaires sont l'expression d'une crise politique, sociale et économique profonde à l'échelle du pays mais aussi à l'échelle mondiale.

La crise migratoire, causée par les états impérialistes qui tirent profit de la guerre et du chaos, jette sur les routes et les flots de nombreuses personnes de la FrancAfrique et du Moyen-Orient. Au niveau planétaire, le flux migratoire est devenu majoritairement féminin ; en France la part des migrantes tend à s'équilibrer avec celle des hommes. C'est pourquoi, notre soutien aux luttes des migrant-e-s en France — à Calais notamment et dans toutes les villes où elles tentent de s'auto-organiser pour accéder aux droits à circuler et vivre dignement — est indissociable de la lutte féministe. Elle ne peut être

occultée mais dans le même temps nous sommes opposé-e-s et conscient-e-s de l'instrumentalisation du féminisme à des fins racistes. Les agressions sexuelles du nouvel an à Cologne sont un exemple révélateur : la droite et l'extrême droite se sont découvertes féministes...le temps de vitupérer leur haine des migrants.

En outre, les luttes féministes doivent s'articuler à celle contre l'islamophobie qui a explosé depuis les attentats. Les victimes sont pour la plupart des femmes musulmanes donc se battre à leur côté est nécessaire pour faire vivre un féminisme inclusif conscient du croisement des oppressions.

Lutter pour un féminisme inclusif se mène aussi dans nos organisations, les syndicats, les différentes structures de luttes et notre propre parti. Nous promovons les réunions non mixtes pour permettre aux personnes opprimées de se rencontrer, de prendre la parole, de discuter, d'élaborer et d'agir entre elles. Il est aussi important de soutenir et impulser des collectifs féministes dans nos boîtes, facs, lycées afin d'y développer conscience féministe et luttes autonomes des femmes. Nous intervenons pour que ces collectifs se construisent sur des bases de classe.

R.

le 20 février 2016

Contributions

Pour un NPA féministe révolutionnaire

Les questions féministes sont l'objet de débats passionnés et passionnants dans le mouvement féministe et le NPA. Les discussions sur les femmes voilées et les travailleurs/euses du sexe renvoient à la problématique de l'émancipation. Il s'agit d'accepter les revendications des unes et des autres comme des possibilités autoémancipatrices sans pour autant nier la domination inhérente aux situations. Mais la plupart des organisations du mouvement ouvrier ont développé une certaine méfiance à l'égard d'un féminisme perçu comme potentielle source de division au sein du prolétariat. L'enjeu est de reconnaître les spécificités des dominations patriarcale et capitaliste et de penser les luttes contre ces formes d'aliénation en termes d'articulation et non de hiérarchisation.

Il est clair que le prolétariat est la classe centrale pour le renversement du capitalisme. Mais la lutte contre la domination masculine a souvent été subordonnée à la lutte contre le système capitaliste. Même si le capitalisme a une dimension

proprement antiféministe quand sa logique conduit à la destruction d'acquis fondamentaux comme la remise en cause du droit à l'avortement (fermeture des centres I.V.G, conséquence de la loi Bachelot de 2009), cette réalité ne remet pas en cause une certaine autonomie du patriarcat. Tous les rapports d'inégalité ne se réduisent pas à des rapports de classes. Il existe une spécificité de l'oppression envers les femmes qui se structure dans des systèmes patriarcaux variant suivant les époques et/ou les cultures. Concevoir la lutte féministe uniquement comme une lutte pour des droits dans le cadre du système capitaliste et du patriarcat est insuffisant. Nous devons au contraire l'articuler (non la subordonner) à la perspective révolutionnaire d'abolition des classes et des catégories de sexe (femmes et hommes en tant que groupes sociaux supposant la domination d'un sexe sur l'autre).

C'est d'abord dans le parti qu'il faut combattre les préjugés et comportements sexistes. Il faut favoriser les discussions interindividuelles et permettre

aux femmes du parti de se réunir en non-mixité afin de discuter et d'agir contre d'éventuels problèmes de sexisme. Il faut se former aux questions féministes, populariser les études de genre et mettre en oeuvre des pratiques féministes (féminisation des textes, autodéfense féministe) comme autant de moyens pour faire progresser la conscience féministe des militant-e-s.

Nous devons intervenir lors des mobilisations féministes comme l'a fait le NPA lors des luttes contre la fermeture des centres d'IVG, la défense d'une loi cadre contre les violences faites aux femmes, contre l'abrogation du délit de harcèlement sexuel ainsi que les luttes des travailleurs/euses sexuel-les et des femmes voilées pour l'accès aux droits. Nous devons tenter d'y développer une orientation qui lie luttes contre le patriarcat et le capitalisme débouchant in fine sur la perspective révolutionnaire socialiste.

Tendance CLAIRE

le 26 juin 2012

Contributions

Les femmes : victimes spécifiques du capitalisme

Il est difficile de nier que, dans la plupart des pays industrialisés, la situation des femmes a beaucoup évolué. En France la quasi-totalité des inégalités

juridiques hommes/femmes ont été supprimées : en 1944, le droit de vote a été conquis ; depuis 1965, le mari n'est plus le « chef de famille » et la femme peut

exercer une profession et ouvrir un compte sans son autorisation ; en 1975 a été instauré le divorce par consentement mutuel ; en 1983

ont été votées les lois Roudy sur l'égalité professionnelle hommes/femmes ; depuis 2001, le nom de famille des enfants peut être celui de la mère. Par ailleurs, les droits des femmes concernant leur propre corps ont aussi beaucoup progressé : depuis 1967, la vente de contraceptifs est autorisée ; en 1975, la loi Veil a autorisé l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sous certaines conditions (il ne s'agit pas encore d'avortement complètement libre : il est autorisé pour les femmes dites « en situation de détresse » avant 10 semaines de grossesse et demande un véritable parcours du combattant entre les différents entretiens et délais ; par ailleurs la loi n'est voté que pour cinq ans renouvelables) ; depuis 1980, le viol est qualifié de crime par la loi ; depuis 1992, la loi pénalise les violences conjugales et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ; en 2001, une nouvelle loi est votée sur la contraception et l'IVG qui rend possible l'avortement des mineures sans autorisation parentale. Enfin, le travail des femmes qui seul peut leur assurer une indépendance économique a considérablement augmenté : le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans en 1975 était de 53,3 % et est de 65,3 % en 2007¹.

Cependant, malgré ces progrès manifestes, qu'en est-il de la situation réelle des femmes ? Leur condition a-t-elle évolué au même rythme que la loi ? Les discours qu'on entend communément sur le sujet semblent affirmer que les inégalités seraient le produit de certaines « mentalités » qu'il faudrait simplement faire « évoluer ». Il s'agit au contraire de cerner quelles inégalités réelles demeurent entre les

hommes et les femmes, en quoi notamment celles-ci peuvent être des victimes particulières du système capitaliste qui, s'il en a besoin, n'hésite pas à remettre en cause les acquis des luttes pour les droits des femmes.

Augmentation du taux d'activité des femmes, mais travail particulièrement précarisé

Si, comme nous l'avons vu, la différence du taux d'emploi hommes/femmes a considérablement diminué, il faut regarder de plus près ce que cette réalité recouvre : « Comment travailler, mobiliser, agir, revendiquer et prétendre changer une réalité que l'on ne considère pas dans sa totalité[...] C'est en faisant l'effort d'aller au delà d'une analyse globale que l'on peut mesurer ce que vivent réellement les femmes et de quelles manières les inégalités se reproduisent et se perpétuent »². En effet parmi les travailleurs qui subissent les attaques de la bourgeoisie, certaines catégories sont encore plus exposées.

Concernant le taux de chômage, si l'écart entre les hommes et les femmes a diminué (il est passé de 4 % en 1990 à 1,1 % en 2007), celles-ci continuent à être plus touchées : il est de 8,5 % pour les femmes en 2007 contre 7,4 % pour les hommes³. Mais ces chiffres ne permettent pas encore de saisir la réalité du sous-emploi des femmes. Il est vrai que, de façon générale, la bourgeoisie a intérêt à ce qu'il y ait du chômage, car cela exerce une pression à la baisse sur les salaires. Cependant, lorsque les chiffres du taux de chômage sont trop

élevés, la bourgeoisie peut le faire baisser artificiellement en renvoyant les femmes dans leurs foyers. Dans l'éditorial de la revue *Agone* (n° 26), Béatrice Vincent, citant Margaret Maruani, explique ainsi comment a été construite une image « socialement acceptable » du chômage féminin : « En créant l'allocation parentale d'éducation (APE) en 1985, les pouvoirs publics ont sorti des centaines de milliers de femmes des chiffres du chômage. [...] La mesure est neutre en apparence, mais dans les faits elles s'adresse aux femmes qui représentent 98 % des allocataires. Ces femmes sont en majorité des chômeuses ou des femmes en situations très précaires, en CDD ou à temps partiel. Elles ont fait le choix entre toucher 3 000 francs pour rester chez soi à garder les enfants ou 3 000 francs pour être caissières ou femmes de ménage, tout en payant pour la garde des enfants. »

Dans cette citation est évoqué un autre aspect de ce que subissent de nombreuses femmes : le travail précaire. 5,2 % des actifs travaillent à temps partiel « subi », dont 80 % de femmes, ce qui revient à 8,6 % de femmes en situation de temps partiel imposé contre 2,4 % pour les hommes⁴. Il s'agit essentiellement des domaines du nettoyage et de la distribution. Présenté le plus souvent comme un moyen pour les femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale (puisque les hommes, quant à eux, n'ont pas à être confrontés à ce dilemme), le temps partiel est en réalité le meilleur moyen pour l'employeur de concilier bas salaires et horaires flexibles.

C'est également seulement en

2 Annick Coupé, « Féminisme et syndicalisme », *Agone*, n° 26, p 142

3 http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCF03302

4 Observatoire des inégalités http://www.inegalites.fr/spip.php?article410&id_mot=103

1 http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&id=303

tenant compte de cette réalité que l'on peut mesurer les différences de revenus hommes/femmes. Selon l'Observatoire des inégalités, si l'on prend en compte les temps partiels imposés, l'écart des salaires hommes/femmes est de 37 %⁵. Si l'on compare uniquement les salaires hommes/femmes selon certaines catégories professionnelles à temps de travail égal, les écarts peuvent être encore plus impressionnants. Pour les cadres supérieurs, l'écart est de 41 % ; pour les chefs d'entreprises, de 68 % ; pour les ouvriers, de 44 %⁶. De tels écarts de salaires au niveau global dans ces catégories professionnelles s'expliquent principalement par deux facteurs. Un facteur « discriminant » : pour un même poste, un patron préférera un homme qui aura moins de contraintes dues à sa vie familiale (congés maternité, congés pour enfants malades...) et le salaire d'une femme est en moyenne nettement inférieur à celui d'un homme : selon un rapport du Sénat, cette discrimination explique 15% des écarts salariaux⁷. Par ailleurs, malgré les progrès réalisés aussi dans ce domaine, les femmes restent globalement moins qualifiées. Dans l'enseignement supérieur, si elles sont plus nombreuses jusqu'à la licence, elles deviennent minoritaires à partir du master, notamment à cause de conditions de vie plus difficiles pendant leurs études⁸.

5 http://www.inegalites.fr/spip.php?article301&id_mot=104

6 *Idem*.

7 Cf. <http://www.senat.fr/rap/r02-210/r02-2101.pdf>, notamment p. 78 et suivantes.

8 Cf. l'enquête de l'Observatoire de la Vie Etudiante : « Des meilleurs scolarités féminines aux meilleures carrières masculines », <http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?>

On voit que si, par certains aspects, les inégalités hommes/femmes ont diminué, elles ont pu aussi prendre des formes différentes, moins visibles, mais pesant toujours sur les conditions de vie des femmes. C'est ainsi qu'Annick Coupé *« insiste sur le temps partiel, qui est une question centrale dans l'histoire du droit du travail pour les femmes. Sur le plan législatif le TTP [travail à temps partiel] est institué en France au début des années 1980. [...] En revendiquant le TTP comme moyen pour les femmes de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, le mouvement syndical ne comprend pas alors qu'il s'agit d'une remise en cause directe de leur investissement professionnel et de leur place dans le monde du travail qu'il représente pourtant. »*⁹ L'auteure montre que la progression des droits des femmes, notamment concernant l'emploi, n'est pas continue et stable. Le tournant « néo-libéral » des années 1980¹⁰ marque une régression particulière concernant le travail des femmes : il n'est pas remis en cause directement, puisque très utile aux besoins de la bourgeoisie, mais très souvent précarisé, offrant ainsi aux patrons une main-d'œuvre corvéable et rendue docile par la peur du chômage.

[reg_id=0&id=303](http://www.groupecri.free.fr/article.php?reg_id=0&id=303)

9 Annick Coupé, « Féminisme et syndicalisme », *Agone*, n° 26, p. 139.

10 Cf. l'article de Laura Fonteyn, « Années 1980 : le triomphe de l'idéologie « néolibérale » au service de l'offensive capitaliste » dans *Le CRI des travailleurs* n° 31 de mars-avril 2008, <http://groupecri.free.fr/article.php?id=478>

Fragilité des acquis obtenus par la lutte pour les droits des femmes

Si les progrès des droits des femmes dans le domaine du travail semblent avant tout soumis aux besoins de la bourgeoisie, on peut supposer que certains acquis ne peuvent être remis en question. Il paraît difficile par exemple de revenir sur la contraception et l'avortement, qui permettent aux femmes de faire ou non le choix de la maternité et d'avoir une sexualité sans craindre en permanence une grossesse non désirée. Du point de vue de la loi, l'IVG et la contraception sont libres et accessibles à toutes. Une nouvelle loi votée en 2001, refondant les lois Neuwirth sur la contraception (1967) et Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (1975), apporte même de réels progrès : le délai d'avortement passe de 10 à 12 semaines de grossesse, les mineures peuvent avorter et avoir accès à la contraception sans autorisation parentale¹¹. Mais il en va autrement dans les faits. Les restrictions budgétaires, les attaques de la bourgeoisie dans le domaine de la santé ont là aussi des conséquences spécifiques pour les femmes : l'avortement et la contraception sont les premiers sacrifiés : *« Dans certaines régions, les femmes ne peuvent plus s'adresser au service public, c'est-à-dire l'hôpital, pour avorter. Elles sont obligées de se replier sur des cliniques privées où l'interruption de grossesse est souvent plus chère. Ce phénomène pénalise évidemment les femmes qui se*

11 Voir le site de la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception CADAC : <http://www.cadac.org/spip.php?article2>

trouvent dans les situations les plus difficiles – sans parler des mineures ou des femmes immigrées. La contraception – droit, en principe acquis au début des années 1970 en France – induit le même type d'inégalités. En effet, le remboursement de la pilule n'ayant pas suivi le développement et le progrès médical – notamment sur les nouvelles générations de pilules –, un grand nombre de femmes, en particulier les plus jeunes et les plus démunies financièrement, ne sont pas systématiquement remboursées de leur méthode contraceptive, à moins qu'elles s'en tiennent à des pilules plus anciennes, dont les qualités médicales peuvent être moindres. »¹² Dans les régions pourtant « plus privilégiées » comme celle de Paris, les délais d'attente pour un avortement sont de 2 à 3 semaines, et 4 à 5 semaines en été, et par conséquent beaucoup de femmes dépassent le délai légal (12 semaines de grossesses ou 14 semaines d'aménorrhée). « En région parisienne où 58 000 avortements sont pratiqués tous les ans, le nombre de centres réalisant des IVG est passé en quelques années de 176 à 126 et les conditions d'accueil sont parfois lamentables. »¹³ Enfin les praticiens se détournent de plus en plus de l'IVG, acte médical très peu rentable puisqu'il n'a été revalorisé que deux fois, en 1994 et en 2001. Enfin, ici encore, les droits des femmes se heurtent aux intérêts de la bourgeoisie pour laquelle il est coûteux de garantir l'accès à l'avortement et à la contraception.

Mais le droit à l'avortement est aussi menacé de façon

beaucoup plus directe. Deux décrets ont été adoptés cet été concernant le statut du fœtus. Ces décrets viennent confirmer un jugement de la cour de cassation qui a cassé le jugement de la cour de Nîmes. Celle-ci avait débouté des parents demandant l'établissement d'un acte d'état civil pour des fœtus mort-nés avant le seuil de viabilité déterminé par l'Organisation mondiale de la santé de 22 semaines de grossesse ou un poids supérieur à 500 grammes. Ces deux décrets rendent désormais possible d'inscrire le fœtus dans le livret de famille en cas de fausse couche, sans limite de semaine ou de poids. Ces mesures sont un appui considérable pour les mouvements « pro-vie » qui militent pour interdire l'avortement : entre reconnaître un tel statut juridique au fœtus et le considérer comme un individu qui a les mêmes droits que tout autre, et donc dire que l'avortement est un meurtre, il n'y a qu'un pas. Dans de nombreux pays industrialisés, l'avortement est très clairement remis en cause notamment sous la pression des lobbies « pro-vie ». Il a été interdit en Pologne en 1993 ; aux États-Unis, la question est laissée aux États, qui ont été autorisés par la Cour

suprême en 1989 à restreindre l'accès à l'IVG ; en Italie, sous la pression des mouvements « pro-vie » et dans un contexte très marqué par le discours réactionnaire du pape, un moratoire est réclamé sur l'avortement.

De façon générale, et cela est certainement lié au retour dans les années 1980 de l'idéologie néo-libérale qui porte avec elle un certain nombre de « valeurs » comme la famille, les discours sur le « devoir de maternité » se portent très bien.

Les droits des femmes ne pourront être pleinement accomplis que dans le cadre du communisme

La progression du droit des femmes n'a été possible que parce que des luttes ont été menées pour les obtenir comme pour l'avortement, la contraception ou la lutte contre les violences faites aux femmes. La victoire obtenue au Portugal avec la légalisation de l'avortement en 2007 en témoigne. Mais ces victoires sont précaires puisque l'État bourgeois ne se préoccupe pas de les garantir faute de rentabilité ; elles peuvent même être frontalement remises en question. De même, si les besoins de la bourgeoisie ont conduit de plus en plus de femmes à travailler, ce n'est pas dans des conditions qui leur permettent une réelle émancipation. La bourgeoisie est donc incapable de défendre les droits des femmes et, défendant ses intérêts de classe, elle doit même s'y opposer par certains aspects. S'il est donc juste de se battre pour ces droits, il faut montrer en quoi ils ne peuvent être pleinement accomplis dans le cadre du système capitaliste, et posent donc la nécessité de le détruire au profit d'une société dont le



¹² Annick Coupé, « Féminisme et syndicalisme », *Agone*, n° 26, p. 139.

¹³ <http://www.convergencesrevolutionnaires.org/spip.php?article1800#nh2>

but est la réalisation et l'émancipation de tous les individus : une société communiste. La défense des droits des femmes doit donc poser la question de la

révolution. Mais cela implique aussi que cette question soit mise en avant par les organisations révolutionnaires, qui ne doivent pas se contenter d'attendre la révolution pour défendre

l'objectif de l'égalité réelle entre hommes et femmes.

Anne Brassac

le 6 novembre 2008

Contributions

Travailleur/ses du sexe, femmes voilées : Enjeux et débats au sein du féminisme actuel

Ce topo découle d'un constat : le débat sur la pénalisation du client a créé au sein du NPA, mais aussi de l'ensemble du mouvement féministe des tensions similaires à celles apparues autour de la question du port du foulard par les musulmanes. De façon a priori inattendue, ces deux clivages se recoupent souvent au niveau des positions prises par les militantEs.

Nous avons donc tenté de réfléchir aux points communs de ces deux questions, ou plutôt de la façon dont elles sont posées, et de comprendre, au-delà des désaccords internes au parti, ce que cela implique pour la recomposition du mouvement féministe.

Partant du principe que le débat sur le voile est assez connu, nous commencerons donc par une rapide explication de celui sur la prostitution. Puis nous développerons sur les points communs entre les deux. Enfin, nous ouvrirons sur les enjeux pour le mouvement féministe actuel.

Le débat « prostitution »

Le débat est lancé à l'occasion d'un projet de loi visant à pénaliser les clients des

prostitué-e-s. Début septembre, le Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF) inclut cette revendication dans son appel à la manifestation du 5 novembre contre les violences faites aux femmes. Or la plupart des organisations de gauche signent cet appel sans relever la présence de cette revendication, le CNDF visant d'ordinaire le consensus et l'appel faisant 3 pages. Il faut attendre que Act Up interpelle une à une les organisations signataires dans un courrier intitulé « Les putes ne sont pas des femmes ? » du 3 novembre, pour que certaines d'entre elles posent réellement le débat en interne.

Le clivage se concrétise violemment à la manifestation du 5 novembre, au cours de laquelle des manifestant-e-s d'Act Up et du Syndicat du TRAvail du Sexe (STRASS), pour avoir lancé des slogans hostiles à la pénalisation des clients sont physiquement attaqué-e-s par des militant-e-s abolitionnistes.

Le STRASS et Act Up continuent leur travail d'interpellation des organisations de gauche pour préparer la manifestation contre les violences faites aux travailleur/ses du sexe et aux

prostituées du 17 décembre : leurs revendications portent sur le retrait de la loi sur la pénalisation des clients et sur l'accès aux droits sociaux pour les prostitué-e-s.

La question est donc peu à peu diffusée dans le mouvement féministe, autour de deux « chefs de file » principaux se revendiquant d'une expertise sur la prostitution : le STRASS d'un côté, le Mouvement du Nid (association abolitionniste) de l'autre. Précisons que ces deux organisations ne sont pas symétriques : le Nid est une association chapeauté par l'État et le Strass est un syndicat qui vise à l'auto-organisation des travailleur/euses du sexe.

Au sein du NPA, les rencontres nationales féministes des 11 et 12 décembre permettent de poser le débat largement, dans les AG et le bulletin de discussion national. La position qui en ressort est un refus de la pénalisation du client, dans la mesure où celle-ci expose les prostitué-e-s, et l'accès des prostituées aux droits sociaux. Cette position est adoptée au consensus. Elle ne signifie pas pourtant que le clivage n'existe pas ; en réalité il se place ailleurs que sur la question précise de la

pénalisation.

Les divergences portent sur la façon dont on analyse/appréhende la prostitution. Les définitions « traditionnelles » : prohibitionniste (interdiction et répression des clients comme des prostitué-e-s), abolitionnisme (suppression de la prostitution) et régleментарisme (légalisation via des maisons closes) ne fonctionnent pas. Le STRASS lui-même ne souhaite pas le salariat, mais seulement des coopératives. Certaines militantes soutenant l'accès aux droits sociaux et le refus de la pénalisation en tant que mise en danger des prostituées peuvent souhaiter à terme la disparition de la prostitution.

Il faut bien saisir que le débat ne porte pas sur la prostitution subie, la traite et l'esclavage sexuel, donc il est évident que tout le monde souhaite la disparition. La question est plutôt de savoir s'il existe réellement – s'il peut exister – une prostitution consentie. Le désaccord est visible dans l'emploi, réclamé par certaines militantes, du terme « système prostitueur », qui inclut l'idée que toute prostitution découle d'un système générale d'exploitation des femmes. Le terme de « travail du sexe », de « travailleur/ses du sexe », fait également débat ; certaines considèrent que la prostitution constitue un travail au sens de la rémunération contre la force de travail, pour d'autres le terme de travail, avec ce qu'il peut impliquer d'utilité sociale ou de formation professionnelle, est inacceptable.

Enfin, le choix de la catégorie de définition de la prostitution consentie fait débat : certaines la considèrent comme relevant par essence de la violence, d'autres plutôt du côté d'un choix de

sexualité.

La question du libre arbitre est donc centrale.

Or le principe même de libre arbitre dans le travail est à relativiser, le travail étant par définition peu plaisant, et dans le système capitaliste une exploitation. Pour prendre un exemple extrême, le travail dans les mines n'est probablement pas particulièrement épanouissant, ni intellectuellement ni physiquement. Considérer que le travail du sexe est par essence pire, c'est donner au sexe un statut particulier, un enjeu moral. On peut par ailleurs retrouver celui-ci dans le débat autour du féminisme pro-sexe, mouvement qui cherche à permettre aux femmes de se réapproprier leurs corps et leurs sexualités sans tabous, mais qui se heurte à une opposition violente sur les questions de pornographie, de BDSM (Bondage, Discipline, Domination, Soumission, Sado-Masochisme), bref des limites de l'acceptable et de l'aliénation.

Si les débats sur la prostitution sont d'une rare violence, c'est qu'ils touchent à l'intime, ou plus exactement à la définition que chacun-e a de l'intimité, en quelque sorte le dernier rempart du privé dans un mouvement qui revendique que tout est politique. Or analyser le sexe, mais aussi plus largement le corps, comme une chose politique et relative, c'est lui dénier la valeur personnelle et taboue que les femmes sont éduquées à lui attribuer. Il est donc essentiel de décrédibiliser les propos et positions tenues par celles qui y ont un rapport différent ; cela s'est déjà vu, avec les affaires autour du port du foulard.

Aliénation et libre-arbitre

Comme nous le disions précédemment, les divisions du

mouvement féministe autour de la question de la pénalisation des clients n'est pas sans rappeler celles autour de la question du foulard. Il n'est pas anodin de constater que l'hostilité du CNDF à la présence du STRASS en manifestation féministe n'a d'égale que celle envers la présence de femmes portant le foulard.

Dans les deux cas – prostituées et femmes voilées – plusieurs degrés d'interprétation se mélangent et concourent à la confusion de l'analyse :

Soit il s'agit de victimes absolues, par la violence et la domination ; il n'y a pas de foulard ni de prostitution choisie : dans ce cas il y a une incohérence de l'approche, à vouloir condamner des victimes.

Par ailleurs, c'est considérer qu'il s'agit de victimes stupides : abruties par leur aliénation, elles ne comprennent pas que les « choix » qu'elles revendiquent leur sont en fait imposés.

Ceci implique que certains choix sont plus réels que d'autres, ce qui dans notre société est assez discutable ; ainsi le fait d'être en couple, de se marier, d'avoir des enfants peut tout autant relever d'une aliénation malgré les dénégations de nombre de féministes concernées.

Soit le choix est réel, et dans ce cas elles sont complices de leur propre oppression, donc coupables de trahison envers leurs « sœurs » ; elles sont du côté de l'oppression patriarcale.

Or toutes ces interprétations découlent d'une perception monolithique de la question envisagée (prostitution ou voile) et de son sens, sans tenir compte de celui que lui attribuent les premières concernées, et qui peut être extrêmement variable.

Un problème commun à toutes les femmes, et

particulièrement aux travailleuses du sexe et aux femmes voilées est que le corps des femmes est sous le contrôle de l'État, des lois et des institutions (famille, mariage) d'où la revendication des féministes des années 70 « Mon corps m'appartient ».

Re-partir du corps, « mon corps m'appartient »

Pour Nawel El-Saadawi (une féministe marxiste égyptienne), une femme qui porte le voile est aussi provocatrice que si elle était nue. Pour Saadawi, le foulard est un habit oppressif qui soumet les femmes au contrôle social et qui incarne le corps des femmes comme quelque chose de honteux.

« Je suis contre l'idée que le corps des femmes est une honte (...). Nous devons avant tout considérer les femmes comme être doué de raison »

Même si c'est une affirmation juste puisque le voile est effectivement un instrument différentialiste, qui marque le genre, au même titre que les vêtements « occidentaux » (jupes, décolleté) et cache le corps des femmes, il n'en reste pas moins que cette idée ne peut être une position de principe. En effet, on ne peut pas mettre sur le même plan, le fait de porter le voile en France où règne un climat islamophobe, un racisme d'État, où l'on légifère contre des individus qui portent un foulard (loi du 15 mars 2004) et non en luttant contre les institutions religieuses (cf. financement d'écoles religieuses, statut de l'Alsace/Lorraine) et celles qui le portent parce qu'il est institutionnalisé par des régimes islamistes, par exemple en Iran ou en Arabie saoudite.

Il existe une typologie du foulard. Le voile porté par les femmes iraniennes est quelque

chose qui a été institutionnalisé en 1979, c'est donc oppressif. Il n'a pas la même signification que lorsque certaines femmes iraniennes l'ont porté en réaction au régime du Chah, contre l'impérialisme occidental. Une solidarité de classe avait émergé à ce moment là, entre les femmes qui ne le portaient pas, souvent des femmes issues de la classe moyenne voire aisées, et les femmes issues du prolétariat iranien qui portaient le voile plus majoritairement.

A plus forte raison, on ne peut assimiler le port du voile en régime islamiste à celui porté en France, Belgique ou au Royaume-Uni. De plus, il existe un effet générationnel, les jeunes femmes françaises, souvent racisées, revendiquent de porter le foulard, c'est quelque chose qu'elles assument. Le foulard est alors perçu comme un instrument de résistance à l'oppression de race, de classe et de sexe.

C'est pourquoi il est nécessaire de penser les oppressions, qu'elles soient sexistes, racistes, classistes et de sexualité, de manière articulée entre elles et non pas de manière hiérarchisée, c'est un enjeu important pour le mouvement ouvrier : l'intersectionnalité des luttes doit être au centre de nos analyses.

La question du libre-arbitre

Le libre-arbitre est une notion imprégnée de l'idéologie dominante et libérale. On a le choix de faire tout ce que l'on veut pourvu que l'on s'en donne les moyens prétend-elle. Le libre-arbitre est à mettre en lien avec le pseudo-idéal de « méritocratie », le pouvoir des plus méritant-e-s. Cette conception efface complètement l'idée qu'il existe des rapports de force internes à la société patriarcale,

capitaliste, raciste (luttes des classes, effet de la reproduction sociale).

Ainsi, les travailleur/ses du sexe peuvent être « poussé-e-s » à faire ce travail par la précarité, de même que d'autres travailleurs/ses de secteurs d'activité différents. Le fait de porter le voile s'inscrit dans cette problématique du « choix » quoique à un autre niveau que le choix d'exercer un travail. Il est vrai que des jeunes femmes ont pu subir une pression parentale pour le porter mais il est important d'écouter la parole des femmes qui le portent par « choix » religieux, ou le sentiment d'appartenir à une communauté. Ainsi, le discours selon lequel, si elles se voilent « volontairement » c'est qu'elles n'ont pas conscience de leur oppression, est quelque chose de faux et maladroit. Bien sûr, on ne peut pas réfléchir uniquement de manière relativiste et avoir des positions est une chose nécessaire pour avancer. Pourtant, on ne peut oublier l'héritage colonial qu'est la « mission civilisatrice » pour analyser le phénomène. Porter le voile parce qu'elles sont musulmanes découle d'une base matérielle au repli religieux :

« La misère religieuse est tout à la fois l'expression de la misère réelle et la protestation contre cette misère là. [...] »

Cette citation de Marx explique que le repli religieux est l'expression d'une protestation sociale. A la fois, porter le voile s'explique par le fait d'être croyante mais aussi c'est l'expression d'une conscience quelle soit de classe, de sexe, de race. Elles ne sont pas des victimes absolues de « leurs hommes » (père, frère, oncle, salafistes) comme elles sont souvent érigées ou des déviantes qu'il faut recadrer :

« Paradoxalement, c'est être opprimées par des hommes musulmans qui rendrait les musulmanes susceptibles d'incarner l'ennemi public numéro un de la sécurité nationale » (Maria Eleonora Sanna, Ces corps qui ne comptent pas : les musulmanes voilées en France et au Royaume-Uni)

Vers un féminisme inclusif ?

La grande question est : à quel titre certaines féministes sont-elles plus légitimes, plus objectives en somme, pour définir le sens de certaines pratiques que les premières concernées ?

Le simple fait de se positionner comme « en-dehors/au-dessus » du débat, comme ayant le recul nécessaire pour juger (et condamner) les motivations personnelles d'autres femmes découle d'une absence d'interrogation sur son

propre point d'énonciation. L'enjeu est donc de souligner que les féministes antivoiles ne sont pas « neutres » sur le sujet ; elles sont le plus souvent blanches, et ont des préjugés islamophobes qui s'inscrivent dans la structure raciste de l'État français. De la même façon, les courants anti-travail du sexe ne sont pas « objectifs » ; ils sont issus d'une culture judéo-chrétienne qui condamne l'activité sexuelle non reproductive.

Il ne s'agit pas ici de dire qu'il est impossible d'élaborer une analyse sans être directement concerné·e·s par une question. Il s'agit simplement de poser que la parole, la version des faits de celles qui le sont doit être entendue et réellement prise en compte – et pas simplement écartée comme provenant d'une aliénation trop profonde.

Il ne s'agit pas non plus de nier les processus d'aliénation ou les déterminismes sociaux. Il s'agit plutôt d'établir que

chacun-e en est l'objet et qu'il n'y a pas a priori d'êtres humains intégralement émancipés, et que donc les jugements que nous portons les un·e·s sur les autres doivent tenir compte de nos propres déterminismes et aliénations.

En somme, il s'agit de développer notre capacité d'auto-critique pour affiner nos analyses et nos positions, mais aussi pour construire un mouvement féministe réellement collectif, c'est-à-dire incluant toutes les femmes, y compris les travailleuses du sexe et les musulmanes voilées. C'est là le principal enjeu de ces débats et de l'avenir du mouvement féministe.

C. (comité Sorbonne, Commission nationale d'Intervention Féministe du NPA); R. (comité Sorbonne, Secrétariat national jeune du NPA, Tendance CLAIRE)

le 24 mai 2012

Contributions

Problème de la prostitution : quelle analyse et quel programme communistes révolutionnaires ?

Le 24 mars a eu lieu la quatrième édition des Assises de la prostitution (au Sénat) et la « Marche de Fierté pour les Droits des Travailleur(r)ses du Sexe » (ou « Pute Pride »)¹⁴. Un comité de travail a été mis en place à l'Assemblée nationale, envisageant la réouverture des maisons closes. La presse s'est saisie du sujet. Le débat a lieu également au NPA. Dans la revue

n° 3 de Tout est à nous ! (sept. 2009), deux articles sont parus, présentant les deux positions qui s'opposent : réglementarisme (revendiquer un cadre juridique à l'exercice de la prostitution en donnant ainsi un statut de travailleur·euse·s à celles et ceux qui l'exercent et les droits qui en découlent) contre abolitionnisme (lutter contre la prostitution en s'en prenant aux proxénètes et éventuellement aux clients et en aidant les prostituées). Notre

contribution participe à ce débat.

Un rapport social qui doit se comprendre dans l'analyse globale de l'oppression des femmes

Avant tout il est important de comprendre que ce que l'on appelle « prostitution » est un rapport social et qu'en ce sens il est historique. Contre l'idée véhiculée par l'expression de « plus vieux métier du monde »,

14 Cf. <http://site.strass-syndicat.org>

la prostitution n'est pas un phénomène immuable qui aurait traversé les siècles depuis les origines un peu floues de l'humanité. Il est possible de la comparer avec la « famille », concept à partir duquel on appréhende des relations sociales très différentes selon les époques. L'utilisation d'un terme unique comme « prostitution » ou « famille » permet de faire passer pour « naturels » des rapports sociaux et donc, en dernière instance, inévitables même si on peut le regretter pour la prostitution. Au contraire, derrière le terme « prostitution » se trouve des phénomènes qui correspondent à des réalités très différentes comme les hétéres grecques, les courtisanes ou les femmes victimes de la traite tout comme derrière la « famille » on trouve tout aussi bien la *gens* romaine, le clan ou le modèle familial bourgeois.

La situation d'une hétére, cultivée et pouvant posséder une influence considérable sur des hommes puissants, correspond à une réalité très différente de celle d'une femme racolant sur le trottoir et subissant de nombreuses violences, à commencer par celles de la police. Bien sûr, ce qui est commun à toutes ces situations, c'est que les femmes y sont soumises au désir des hommes contre échange financier. Mais derrière cette généralité il faut comprendre que la situation d'oppression et d'exploitation subie par les femmes derrière le terme générique de « prostitution » est directement liée à l'oppression et à l'exploitation des femmes par delà la diversité des formes qu'elles ont prises au cours des siècles.

Mais la question est de savoir si la prostitution est oppressive en elle-même, si elle représente

nécessairement une forme d'exploitation, ou si, dans des conditions d'émancipation réelle des femmes, elle pourrait être considérée comme un métier comme les autres, « le travail du sexe ». À partir de ce débat, il s'agit d'établir quelles doivent être les revendications des communistes révolutionnaires, aussi bien pour les luttes actuelles, notamment celles des femmes qui se revendiquent « travailleuses du sexe », que dans une perspective révolutionnaire transitoire. Comment la question de la prostitution doit-elle être rattachée à celle du combat pour le communisme ?

La mondialisation capitaliste de la prostitution

Pour comprendre les enjeux du débat actuel sur la prostitution, il est nécessaire de comprendre ce qu'est la prostitution à l'heure du capitalisme et notamment depuis le tournant « néolibéral » des années 80. Il faut saisir l'ampleur qu'elle a prise à l'échelle internationale et les intérêts économiques que cela représente. Richard Poulin, interrogé dans le cadre du Forum National pour les Droits des Femmes en 2002, affirme : « *La mondialisation capitaliste implique aujourd'hui une "marchandisation" inégalée dans l'histoire des êtres humains. Depuis 30 ans, le changement le plus dramatique du commerce sexuel a été son industrialisation, sa banalisation et sa diffusion massive à l'échelle mondiale.* » Il ajoute un peu plus loin : « *Des multinationales du sexe sont devenues des forces économiques autonomes, cotée en bourses. Depuis trente ans nous assistons à une sexualisation de la société. Cette sexualisation est fondée sur l'inégalité sociale, ce qui a pour*

effet de rendre l'inégalité très profitable. La société est désormais saturée par le sexe ; et le marché du sexe en pleine croissance et mondialisé exploite avant tout les femmes et les enfants, notamment du Tiers monde et des anciens pays "socialistes". »¹⁵ Cette explosion de la prostitution dans le cadre du trafic sexuel n'est pas en marge du capitalisme, mais elle est au cœur même du système.

Historiquement, elle prend directement racine dans la colonisation et l'impérialisme. Pendant la guerre d'Algérie ont fleuri les bordels à destination des soldats français, ainsi que dans les pays frontaliers du Vietnam au moment de la guerre des États-Unis contre ce pays, pour le « repos du guerrier », légitimés par l'affirmation que la prostitution serait « traditionnelle » en Asie. Par ailleurs, comme c'est souvent le cas dans les guerres et les occupations, les soldats étaient encouragés à violer les femmes de manière systématique, pratique visant à humilier et à rendre dociles les populations occupées. Après le départ des Américains, les structures, l'organisation et les réseaux de la prostitution ainsi développés sont restés et se sont convertis dans le tourisme sexuel. Cet exemple est représentatif de la manière dont se développe cette économie : « *La carte de ce tourisme mondialisé épouse souvent celle des conflits d'hier. Pour les pays voués au "repos du combattant", c'est une manière de reconversion. Quand les GI ou les casques bleus lèvent le camp – comme en Thaïlande, aux*

¹⁵ Cité dans *De Nouveaux défis pour le féminisme*, actes du Forum du Collectif national pour les Droits des femmes tenu les 9 et 10 mars 2002, paru aux éditions Le temps des cerises, Paris 2003, p. 228.

*Philippines, ou plus récemment l'ex-Yougoslavie –, alors peut débarquer l'innombrable armée (...) des frustrés du sexe. »*¹⁶

Par ailleurs, Malka Marcovich, directrice pour l'Europe de la Coalition contre la Traite des femmes, montre le rôle que peuvent aussi jouer les multinationales : « *C'est aux compagnies pétrolières que la Georgie doit le boom du commerce sexuel* »¹⁷. Les intérêts que représente le tourisme sexuel sont un enjeu énorme pour certains pays comme la Thaïlande.

Un autre aspect de la mondialisation de la prostitution est le développement d'importants trafics de femmes des pays défavorisés vers les pays occidentaux. De nombreuses femmes, fuyant la misère et la guerre, se retrouvent dans les réseaux internationaux de prostitution qui se chargent de livrer aux « clients » des pays riches une armée de femmes chargées d'assouvir leurs désirs. D'autres femmes sans papiers, qui n'ont pas émigré via ces réseaux, sont souvent aussi poussées dans cette voie pour tenter de sortir de leur situation d'extrême précarité. Selon R. Poulin, on assiste ainsi à une « *féminisation de plus en plus importante des flux migratoires* ».

La situation de ces femmes en fait une « main-d'œuvre » particulièrement docile puisqu'elles sont généralement à la merci d'un proxénète ou du réseau par lequel elles sont arrivées, dans un pays qu'elles connaissent mal. J.-M. Souvira, directeur de l'Office central pour la Répression de la Traite des Êtres humains (Ocrteh), cité dans *Le Nouvel Observateur*, donne les chiffres suivants : sur 40 000 prostituées en Allemagne et en Espagne, 85

000 au Royaume-Uni et en Italie, 20 000 aux Pays-Bas et 18 000 en France, environ 80% sont étrangères (roumaines, bulgares, africaines...) et générale-ment arrivées via la traite. Les 20% restantes sont des femmes « nationales » généralement issues des couches les plus défavorisées du prolétariat.

La question est de savoir s'il est possible de distinguer prostitution et traite prostitutionnelle. Cette distinction est en partie artificielle dans la mesure où le tourisme sexuel et la traite sont les formes caractéristiques que prend le système prostitutionnel dans le capitaliste. Il n'y a pas plus de prostitution « en soi » que de « famille en soi » : il y a prostitution et famille par les différentes formes qu'elles prennent. Dans le cadre actuel du capitalisme, la prostitution concentre les questions de classe, de genre et de « race ». C'est pourquoi « *toute économie politique de la prostitution et du trafic des femmes et des enfants doit être fondée sur une analyse en termes classiques d'inégalités structurelles, de développement inégal, ainsi que de hiérarchisation entre pays impérialistes et dépendants* »¹⁸. Cependant nous verrons comment la distinction entre prostitution « libre » et « forcée » doit être prise en compte d'un point de vue revendicatif.

Réglementarisme versus abolitionnisme ?

Mais s'il est évident que nous, communistes révolutionnaires, devons combattre cette exploitation, nous combattons l'exploitation des travailleurs par le capitalisme dans tous les domaines. En quoi la prostitution

est-elle une activité différente ? Nous allons voir que c'est la question que pose le réglementarisme.

Politiques des États et progression du réglementarisme

Les politiques des différents États découlent de leur positionnement abolitionniste ou réglementariste. Dans le premier cas, ils prétendent lutter contre la prostitution, notamment par la pénalisation du proxénétisme et parfois des « clients » comme en Suède. Dans le second, il s'agit de mettre en place un cadre légal dans lequel la prostitution est reconnue comme un métier comme les autres, accordant aux « travailleuses du sexe » des droits selon la législation du travail en vigueur et leur assurant une protection. Ces politiques ont aussi une histoire. Dans le cas de la France, du XIXe siècle jusqu'à la moitié du XXe, une politique de « réglementation » était à l'œuvre, avec entre autres l'obligation pour les prostituées d'être inscrites dans un registre de police et de se soumettre à des examens médicaux. La France a ensuite opéré un tournant abolitionniste avec la fermeture des maisons closes en 1946, puis en ratifiant en 1960 la convention abolitionniste de l'ONU de 1949. Mais en réalité, le principal effet de cet « abolitionnisme » a été le développement de la répression des prostituées et non des proxénètes et encore moins des clients.

La question est revenue sur le devant de la scène quand Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, a fait adopter la Loi de Sécurité Intérieure (LSI), dont l'article 50 pénalise le racolage passif. Cet article a eu des conséquences très lourdes pour les prostituées qui, face à la

¹⁶ *Le Nouvel Observateur*, 12/11/09.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ R. Poulin, *op. cit.*, p. 229.

répression, ont dû davantage se cacher, avoir recours au proxénétisme et par conséquent subir une violence encore plus importante. D'autres États, en revanche, ont récemment développé des politiques « réglementaristes », basées sur une différenciation, consacrée à la conférence de Bejing en 1995, entre « prostitution forcée » et « prostitution libre ». Les Pays-Bas sont à l'avant-garde de cette

une « prestation de service ».

***Le mouvement des
« travailleuses du sexe » et le
réglementarisme militant***

Mais les positions réglementaristes sont aussi défendues par des militant-e-s et par des prostituées elles-mêmes qui se revendiquent « travailleuses du sexe ». Il s'agit de mettre en place un cadre qui fasse de la

organisations féministes et révolutionnaires, qui soutiennent traditionnellement des positions abolitionnistes. Ces mouvements, organisations de « travailleuses du sexe » affirment la possibilité d'une prostitution libre. Le collectif « Les putes » ou le STRASS²⁰, revendiquent les droits permettant une reconnaissance de ce métier. Leur argumentation repose sur l'idée que les prostituées ne vendent pas leur



position : ils ont mis en place une législation autorisant et encadrant la prostitution, dont l'aspect le plus médiatisé a été la création du « quartier rouge » d'Amsterdam avec les prostituées derrière des vitrines. De façon générale, les législations réglementaristes sont en progrès : l'Allemagne a rouvert les maisons closes, en Belgique une proposition de loi ayant pour but de gérer la prostitution a de plus en plus de soutien notamment parmi la « gauche ». L'Union Européenne, quant à elle, a adopté un décret définissant la prostitution comme

prostitution un travail comme les autres et permette aux travailleuses d'exercer dans de meilleures conditions, hors de toute forme de traite, sans pression, sans violence, de ne plus subir de discriminations dues à leur profession. On trouve la formulation de ces revendications dans la « Déclaration des Droits des travailleuSES du sexe »¹⁹. Cette position et les mouvements qui la défendent sont assez récents et interrogent les positions des

corps, mais offrent une prestation de service, en utilisant leur corps comme force de travail au même titre qu'une caissière de supermarché. Elles défendent la vente de ces services sur un modèle contractuel où le client et la travailleuse du sexe déterminent d'abord les prestations et leur tarif. Leur but est ainsi de combattre le discours moralisateur qui sacralise la sexualité et fait du sexe une partie du corps différente des autres. C'est sur ces bases qu'en

¹⁹ <http://www.lesputes.org/declarati on.htm>

²⁰ Syndicat du TRAvail Sexuel, fondé en 2009.

2006 a eu lieu la « pute pride ».

L'État bourgeois est incapable de protéger les prostituées

Mais il est nécessaire de distinguer les positions « réglemen-taristes » et « abolitionnistes » d'État ou militantes. Si parfois les arguments peuvent se confondre, les positions sont distinctes. De la même manière que la bourgeoisie peut déguiser ses intentions derrière un discours pseudo-féministe, ses différentes politiques concernant la prostitution n'ont pas en réalité pour but de protéger les prostituées. L'État est au service de la classe bourgeoise. Il y a un marché du sexe extrêmement lucratif et donc des intérêts financiers énormes qui profitent à une partie de celle-ci. En revanche, elle peut avoir intérêt à « diversifier son offre » en mettant en avant d'un côté un « travail du sexe » « respectable », rendu admissible par la protection du droit du travail, et en déculpabilisant les « clients » à grand renfort de discours sur la prétendue libération sexuelle — tout en maintenant d'un autre côté une prostitution clandestine basée en grande partie sur la traite. De façon générale, la bourgeoisie est tout à fait capable d'adopter un discours qui se revendique de la libération sexuelle et qui se veut opposé au puritanisme. Même « à la très respectable université catholique de Louvain, actuellement, il y a un projet de recherche sur la reconnaissance sociale du travail de prostituée qui est financé »²¹.

Quelles que soient les positions officielles des États, on ne peut pas attendre de la

bourgeoisie qu'elle agisse réellement dans l'intérêt des prostituées. Que les États se revendiquent abolitionnistes ou réglementaristes ne change rien au fait que la bourgeoisie ne s'opposera jamais à un marché qui représente de tels enjeux économiques. Celle-ci est toujours très douée pour donner à ses mesures une image « moderne » si cela lui permet d'accroître son taux de profit. Elle fait ainsi passer la flexibilisation du travail, l'intérim et le temps partiel comme un moyen pour les travailleurs de diversifier leur travail ou d'avoir du temps pour leurs loisirs. On peut voir par exemple comment le prétexte de la liberté sexuelle permet de légitimer la soumission de la sexualité des femmes aux hommes. Cela se traduit pas l'image donnée dans la pornographie qui se veut celle de la femme libérée alors qu'elle fait l'apologie de la domination masculine. Par ailleurs, les effets réels de la réglementation aux Pays-Bas, fer de lance de cette politique, sont très limités : « Aux Pays-Bas, peu de femmes prostituées (4%) se sont déclarées, alors que cette procédure leur ouvre toute une série de droits. L'activité criminelle n'a pas diminué. Au contraire. La ville d'Amsterdam se voit aujourd'hui contrainte de racheter, pour les fermer, les vitrines de son célèbre Quartier rouge. »²² De plus, comme on peut le lire dans l'article « abolitionniste » paru dans *Tout Est à Nous* n° 3, un rapport de 2003 montre que la législation hollandaise « n'avait pas supprimé la clandestinité, la stigmatisation sociale, ni les violences ». En effet, les « travailleuses du sexe » étant soumises à des examens médicaux obligatoires, elles n'ont plus le droit d'exercer dès lors

qu'on leur diagnostique une MST et retombent ainsi dans la prostitution clandestine sans aucune protection. Par ailleurs, « ce rapport indiquait aussi que les trois quarts des prostituées voulaient suivre un programme pour quitter la prostitution ».

Intérêt et limites du mouvement réglementariste

Le discours des militant-e-s réglementaristes a le mérite de soulever des points pertinents comme la critique d'un certain moralisme emprunt d'idéologie bourgeoise et religieuse dans certains discours abolitionnistes au sujet de la sexualité. Il dénonce de façon pertinente les arguments contre la prostitution dans lesquels transparaît à divers degrés une sacralisation du corps, de la sexualité qui doit toujours plus ou moins découler de sentiments entre les individus. Il montre que le sexe (surtout féminin !), contrairement au reste du corps, est ainsi présenté comme une sorte de cénacle sacré.

Mais il a tendance à tordre le bâton dans l'autre sens, en banalisant le « travail sexuel » au nom de la liberté. Si le réglementarisme, tel qu'il est revendiqué par les « travailleuses du sexe » ou par certaines féministes, pouvait être mis en place grâce à la lutte, serait-il plus juste ? Réglementée, dans des conditions qui protégeraient les travailleuses du sexe, la prostitution reste dans le cadre d'un rapport marchand qui se base sur une domination de genre. La perspective seule du réglementarisme, même « militant », reste réformiste.

21 Nadine Plateau de l'Université des Femmes de Bruxelles, *De nouveaux défis pour le féminisme*, p. 217.

22 *Le Nouvel Observateur* 12/11/09.

L'idée de « libre choix » dans un contexte capitaliste



La liberté invoquée par les militant-e-s réglemmentaristes est très problématique. Dans l'article présentant l'analyse de la sensibilité réglemmentariste du NPA, on peut lire : « Certes, une partie des prostituées sont victimes de trafics humains inacceptables ; en ce cas elles sont victimes d'esclavage. Mais ne considérer que cet aspect, c'est aussi négliger une réalité plus complexe de l'univers prostitutionnel et de la condition prostituées : celles (et ceux) pour qui c'est une stratégie de migration pour fuir un pays, une situation économique déplorable et/ou un carcan familial ; celles qui pratiquent cette activité de manière indépendante, plutôt que d'autres activités moins lucratives et plus contraignantes, ou encore celles qui ont choisi cette profession et qui l'assument pleinement... » Mais hormis ce dernier cas qui, s'il est établi, représente une infime minorité, dans quelle mesure s'agit-il de choix ? « Liberté » et « choix » font ici écho à l'idéologie néolibérale qui met sur un piédestal la liberté des individus en masquant la réalité des rapports de force. Marx avait déjà dénoncé cette prétendue

liberté à partir de l'exemple du contrat de travail que capitaliste comme travailleur seraient libres de signer. Une analyse de classe montre qu'en réalité la classe capitaliste a le rapport de force pour dicter ses conditions et que les travailleurs, poussés par la nécessité et la crainte du chômage, sont obligés d'accepter. Dans les cas évoqués, la prostitution apparaît bien plus comme un recours ultime que comme un choix réel.

Par ailleurs, Richard Poulin explique comment, par le « *rapt, le viol et la violence* », on fabrique une « marchandise » en rendant les personnes « *fonctionnelles pour cette industrie qui exige une disponibilité totale des corps. Entre 75 et 80% des prostituées ont été abusées sexuellement dans leur enfance.* »²³ Laure Fornesse explique que le Collectif féministe contre le viol dont elle est membre a fait une étude montrant le lien entre viol et prostitution à partir des permanences téléphoniques de ce Collectif. Elle explique aussi que les prostituées qui appellent ont très souvent été violées dans leur enfance et que le viol est une technique de recrutement par les proxénètes, associée à des enlèvements ou des séquestrations. « *À partir de ces appels nous nous sommes posé plusieurs questions notamment : est-ce que ces appels laissent voir la revendication ou la trace d'une prostitution librement choisie ? Nous n'avons trouvé à aucun moment des revendications d'un statut du travail du sexe ou du droit de disposer de son corps. On a surtout entendu le dégoût du corps, la dévalorisation de soi, et la haine des hommes bien souvent.* »²⁴ Enfin, une fois plongées dans le système la

prostitution, il est très difficile d'en sortir. La situation financière des prostituées et les dettes que beaucoup accumulent les découragent de tout autre travail qui ne leur permettrait pas de les rembourser. D'autre part, les réseaux par lesquels sont exploitées une grande majorité d'entre elles ne lâchent pas facilement leur « main-d'œuvre » et, entre autres, utilisent des techniques de destruction psychologique pour les faire renoncer à toute échappatoire.

Cependant il est en soi très positif que les prostituées ou travailleuses du sexe s'organisent, face à la situation dans laquelle elles se trouvent et notamment contre la répression qu'elles subissent. On ne peut être que d'accord avec une partie de leurs revendications que l'on retrouve dans la Déclaration des Droits des Travailleuses du Sexe comme la lutte contre les discriminations dont elles sont l'objet, que ce soit par la police, la justice, les services sociaux ou les services de santé. Nous devons donc soutenir leur lutte et leurs revendications tout en montrant leurs limites, en développant un discours révolutionnaire qui conteste et déconstruit l'idéologie bourgeoise du libre choix.

Quelles perspectives pour les communistes révolutionnaires ?

Il est très difficile de savoir si une forme travail du sexe libre serait possible dans une société communiste. La notion de marchandisation qui actuellement est au centre de la prostitution n'aurait plus cours : par conséquent, quel sens cela pourrait-il avoir ? Le communisme doit signifier la création de rapports sociaux nouveaux, fondamentalement différents et libérés de toute

²³ R. Poulin, *op. cit.*, p. 229.

²⁴ Citée dans *De Nouveaux défis pour le féminisme*, p. 200.

oppression, notamment des oppressions de genre. Peut-on envisager la reconnaissance d'un travail du sexe socialement utile et donc reconnu au même titre que d'autre ? La question peut se poser notamment pour les personnes souffrant d'un handicap tel qu'elles ne peuvent vivre leur sexualité. (Voir ci-dessous le débat sur la question d'un travail du sexe sous le communisme.)

Mais il ne s'agit évidemment pas de se contenter de penser cette question pour la société post-révolutionnaire, il faut aussi trouver les moyens d'intervenir de façon juste ici et maintenant. Comme dans tous les domaines nous devons réussir à articuler les revendications immédiates des opprimés avec celles du communisme. C'est pourquoi il faut évidemment s'opposer à toute politique répressive vis-à-vis des femmes prostituées comme à la loi LSI en France. Il faut revendiquer qu'elles aient accès à l'ensemble des droits sociaux. Nous devons dénoncer l'hypocrisie d'un système où la prostitution est légale, où celles qui la pratiquent ont souvent à payer des impôts, mais où elles ne bénéficient d'aucun des droits sociaux qui reviennent aux travailleurs. Mais nous devons

montrer que l'accès à ces droits pour l'ensemble des prostituées est contradictoire avec le système prostitutionnel développé dans le cadre du capitalisme (traite, tourisme sexuel, pauvreté, mais aussi misère sexuelle et domination masculine...).

Mais il faut aussi se battre pour un véritable droit à la reconversion des prostituées. En effet, du fait de la violence particulière qui existe dans ce travail, aussi bien physique que psychique, et de la manière dont il est considéré socialement, il est très important de tout mettre en œuvre pour que celles (et ceux) qui veulent changer d'activité le puissent réellement. Cette question pose aussi celle du chômage qui est une des causes de la prostitution. Pour permettre à celles (et ceux) qui le veulent de se reconvertir, il faut poser la question de la répartition du temps de travail.

Par ailleurs la revendication de la régularisation de tous les sans-papiers est ici absolument essentielle, puisque, comme nous l'avons dit, 80% des personnes prostituées sont d'origine étrangère et la plupart du temps sans papiers. Leur régularisation est la condition pour qu'elles puissent ne plus dépendre de la pression et de l'exploitation des

réseaux ou de ceux par qui elles ont pu émigrer.

Enfin, il est aussi nécessaire de lutter contre la morale puritaine qui est encore très prégnante dans le domaine de la sexualité (et qui pèse toujours plus lourdement sur les femmes). Il faut mettre en avant l'importance d'une véritable éducation sexuelle qui ne repose pas sur un schéma hétérosexiste assimilant sexualité et reproduction, mais qui tienne compte de la pluralité des sexualités. Il est aussi indispensable de se battre pour une meilleure médecine scolaire.

La lutte contre la prostitution doit être comprise dans la lutte globale contre l'oppression des femmes. Il est essentiel de montrer que seule une société libérée de tout rapport marchand, une société dirigée par et pour les travailleurs, pourra mettre un terme à l'exploitation sexuelle des êtres humains, principalement des femmes. Pour les communistes révolutionnaires, la mondialisation de cette exploitation montre encore la nécessité de l'internationalisme.

Anne Brassac

le 17 avril 2010

Contributions

Tribunes libres contradictoires : un « travail du sexe » est-il envisageable sous le communisme ?

Position A : Un « travail du sexe » pourrait être reconnu comme socialement utile

Comme cela est souligné dans l'article précédent, trancher cette question alors que les rapports

entre les individus seront profondément transformés sous le communisme n'a rien

d'évident. Le communisme doit signifier la fin de tout rapport marchand, de toute exploitation

de classe et de toute oppression de genre. Or ce sont actuellement des caractéristiques fondamentales de la prostitution. Par opposition, un « travail du sexe » débarrassé de ces éléments peut-il être envisageable ? Et, si c'est le cas, pourrait-il être considéré comme « socialement utile », c'est-à-dire faire l'objet d'une reconnaissance sociale dans le cadre de la répartition et de la planification du travail social ?

Si l'on part du principe qu'un phénomène tel que la misère sexuelle disparaîtra de lui-même sous le communisme, alors la question n'a pas vraiment lieu de se poser. Quelle utilité d'un travail du sexe si toutes et tous ont une sexualité parfaitement épanouie ? Mais si le communisme doit effectivement entraîner une véritable liberté sexuelle débarrassée de tout résidu de morale bourgeoisie, notamment de la double morale qui pèse sur les femmes²⁵, il est illusoire de croire que toutes et tous, tout au long de leur vie, connaîtront un tel épanouissement.

Pour comprendre cela, nous pouvons prendre l'exemple de personnes victimes de handicap qui ne peuvent avoir de sexualité, y compris dans certains cas de sexualité « solitaire ». Ces situations représentent des véritables drames pour celles et ceux qui la subissent. Or, s'il est admis qu'il faut aider ces personnes à vivre, à se déplacer, à se laver, s'il est admis que toutes ces activités devront faire l'objet d'une solidarité collective, en revanche, l'idée qu'il pourrait y avoir des personnes qui leur

permettraient d'avoir une sexualité, et que cela soit reconnu socialement, continue de choquer. Si l'on estime que des personnes ont besoin d'un soutien psychologique, il leur serait accordé. Si d'un point de vue médical on estime que des soins de kinésithérapie sont nécessaires, ils leur seraient accordés. Dans les deux cas, on admet que ces services seraient reconnus socialement et entreraient en compte dans l'activité que ceux qui les pratiquent ont à fournir à la société. Mais si des personnes étaient prêtes à aider certaines et certains à avoir une sexualité, pourquoi cela devrait-il relever du domaine privé ?

On trouve derrière cette opposition l'idée selon laquelle le sexe serait une partie différente du reste du corps, comme sacrée, et la sexualité une activité qui impliquerait les individus de manière fondamentalement différente que d'autres qui sont aussi physiques et où les corps sont aussi en relation, comme pour les massages ou le fait de laver des personnes qui ne peuvent le faire seules (handicapés, personnes âgées). Mais si l'on comprend que cette séparation du sexe du reste du corps n'est en fait que le vestige qui résiste encore à la déconstruction d'une morale puritaine²⁶, alors imaginer un

« travail du sexe » socialement utile devient possible. Or, si l'on admet que ce soit le cas pour les personnes handicapées, il n'y a pas de raison pour que l'on ne puisse pas étendre le raisonnement et l'envisager pour des personnes souffrant de misère sexuelle, passagère ou non...

Cela signifierait-il que l'on doive alors exiger de toutes et de tous, dans le cadre du travail social planifié collectivement, qu'elles et ils fassent x d'heures de travail sexuel, de même que l'on exigerait de chacun qu'il sorte les poubelles x fois par semaine, qu'il travaille à l'usine x heures par mois ? Dire cela reviendrait à avoir une vision réductrice du travail et des besoins sociaux sous le communisme — et ce n'est évidemment pas telle ou telle citation de Marx et Engels, toujours très laconiques sur la question, qui peut suffire à trancher la question ! Si, après avoir défini collectivement les besoins sociaux, un certain nombre de tâches nécessaires, mais pas forcément intéressantes, doivent être réparties entre tous les travailleuses et travailleurs, on peut aussi envisager que certaines activités, dépendant de la compétence, de la formation ou des goûts des individus, soient socialement reconnues sans que pour autant quiconque puisse être forcé à telle ou telle en particulier. En d'autres termes, s'il est évident qu'un certain nombre de tâches comparables (production, ména-ge...) seront obligatoires pour tous, constituant une sorte de socle commun, on peut concevoir qu'il y ait aussi un volet de tâches optionnelles, différenciées selon les compétences et les goûts, mais décomptées dans le temps

par toucher une vision bien normative !

²⁵ Sur la question de la « double morale » qui pèse sur les femmes est encore très intéressant de lire les textes d'Alexandra Kollontaï recueillis dans *Marxisme et révolution sexuelle*, MF/Petite collection Maspero, 1979.

²⁶ C'est bien cette idée que l'on retrouve sous les habits de l'argumentation « anticapitaliste » développée dans le texte de la position B : en vitupérant « l'autonomisation de la sexualité » (dont le capitalisme moderne serait la source et la « gauche post-moderne » le héraut !), et en lui opposant comme seule authentique et « épanouissante » la sexualité liée aux « sentiments » (quoique sans nous dire ce qu'il entend par là...), il fait preuve d'une naïveté certes touchante... mais qui finit surtout

de travail social dû par chaque individu à la société. Par exemple, après avoir travaillé à l'usine et sorti les poubelles comme tout le monde, tel individu préférera enseigner les mathématiques alors que tel autre se produira en concert et qu'un troisième contribuera à de nouvelles inventions

technologiques, sans qu'on puisse nier l'utilité sociale de telles activités...

Or, on peut envisager que des personnes, soit qu'elles prennent un véritable plaisir à pratiquer cette activité, soit par altruisme, choisissent le « travail du sexe » parmi leurs activités sociales optionnelles. Un « travail du

sexe » pourrait donc bien être reconnu comme socialement utile au même titre que d'autres activités... si la collectivité le décide !

Anne Brassac

le 17 avril 2010

Position B : La sexualité n'est pas un travail, mais une activité libre, insérée dans des rapports riches et complexes, entre êtres humains consentants !

« À la vérité le règne de la liberté commence seulement à partir du moment où cesse le travail dicté par la nécessité et les fins extérieures ; il se situe donc, par sa nature même, au-delà de la sphère de la production matérielle proprement dite. Tout comme l'homme primitif, l'homme civilisé est forcé de se mesurer avec la nature pour satisfaire ses besoins, conserver et reproduire sa vie ; cette contrainte existe pour l'homme dans toutes les formes de la société et sous tous les types de modes de production. Avec son développement, cet empire de la nécessité naturelle s'élargit parce que les besoins se multiplient ; mais, en même temps, se développe le processus productif pour les satisfaire. Dans ce domaine, la liberté ne peut consister qu'en ceci : les producteurs associés — l'homme socialisé — règlent de manière rationnelle leurs échanges avec la nature et les soumettent à leur contrôle commun au lieu d'être dominés par la puissance aveugle de ces échanges ; et ils les accomplissent en dépensant le moins d'énergie possible, dans les conditions les plus dignes et les plus conformes à leur nature humaine. Mais l'empire de la nécessité n'en subsiste pas moins. C'est au-delà que commence l'épanouissement de la puissance humaine qui est sa propre fin, le véritable règne de la liberté qui, cependant, ne peut fleurir qu'en se

fondant sur ce règne de la nécessité. La réduction de la journée de travail est la condition fondamentale de cette libération. »

C'est par ce passage important que Engels conclut le livre III du *Capital* à partir des manuscrits de Marx. Même sous le communisme, on doit distinguer deux sphères :

- la sphère de la production sociale où les hommes travaillent pour satisfaire les besoins sociaux jugés nécessaires par la communauté humaine. Même s'il ne s'agit plus d'un travail salarié, il s'agit toujours d'un travail que les hommes sont tenus de faire pour assurer la reproduction de la vie
- la sphère de l'activité libre où les hommes s'épanouissent dans des activités qu'ils choisissent en dehors de toute obligation prévue par le plan choisi par la communauté

Le système capitaliste tend à s'affranchir de la vieille morale bourgeoise et à autonomiser la sexualité, c'est-à-dire à faire des relations sexuelles « une combinaison de sexes sans individus singuliers, une virtualisation de la sexualité dans un automatisme morbide »²⁷. Il

tend à déconnecter la sexualité des sentiments entre les personnes, pour en faire une activité séparée, formatée, et donc marchandisable puisqu'elle n'est plus une composante d'une relation profonde entre êtres humains. Cette conception de la sexualité, loin d'être émancipatrice, exprime l'utopie capitaliste d'êtres particules, désincarnés et sans déterminations, rendus étrangers les uns par rapport aux autres.

L'alternative ne se situe pas entre une sexualité réprimée par la vieille morale bourgeoise, et une sexualité autonomisée. Elles constituent les deux facettes, en tension, de la sexualité promue par le système capitaliste. Les visions de la « droite » réactionnaire et de la « gauche » post-moderne ne sont que les deux « extrêmes » d'un spectre de représentations qui enferment les hommes et leur sexualité dans un carcan où l'épanouissement de la puissance humaine est impossible.

Sous le communisme, concevoir les rapports sexuels comme un besoin séparé à satisfaire par la collectivité, c'est reproduire les représentations de l'idéologie consumériste dominante. Certes, il y aura

n° 1 du journal *Branlette* (déc. 2008) », <http://www.harmattan.fr/minisites/index.asp?no=21&rubId=394#branlette>

²⁷ Jacques Guigou, « À propos du

toujours des besoins à identifier et à satisfaire par la planification (alimentation, instruction, santé, etc.), mais la plupart du temps sera consacrée à la libre activité où chacun pourra nouer des relations qui contiendront leurs propres finalités. La société communiste ne sera pas une société où « le plan » garantira à chacun son quota de « sexe », d'« amour », d'« amitié », car le véritable règne de la liberté ne peut se concevoir qu'en dehors du champ de la planification. La transformation de la sphère de la production sociale, sa maîtrise par l'auto-organisation et la planification, est une condition nécessaire de la constitution d'une sphère de la liberté permettant l'émancipation intégrale des hommes (et notamment une sexualité épanouie). Mais le plan n'a pas réponse à tout, et la sphère de la production sociale ne constitue pas la sphère de la véritable liberté, et vouloir enfermer toutes les activités dans son champ, c'est les concevoir d'une façon étriquée, sans comprendre la dialectique (et non l'identité) entre les deux sphères.

À partir de l'exemple des handicapés et des frustrés sexuels, le texte de la position A considère que la sexualité fait partie des besoins dont la collectivité doit planifier la satisfaction pour tous. De deux choses l'une :

- Soit la sexualité est réduite à une prestation constituée d'un ensemble d'actes mécaniques déconnectés de toute relation humaine véritable, et nous avons vu à quel point cette conception du besoin est étrangère à notre perspective communiste. Vouloir imposer des relations sexuelles non

désirées, c'est non seulement imposer une violence à celui qui effectue le « travail »²⁸, mais cela ne peut également pas satisfaire pleinement le handicapé, sauf à nier sa possibilité de nouer des relations humaines comprenant éventuellement des rapports sexuels. En outre, on notera que comme aujourd'hui, ce serait principalement les femmes qui effectueraient un tel « travail » : en effet, les hommes qui n'arrivent pas à se stimuler suffisamment ne peuvent pas avoir des relations sexuelles, contrairement aux femmes.

- Soit la sexualité n'est pas isolée des rapports humains, et dans ce cas, elle ne peut donc rentrer dans une quelconque planification. Il est certain que les personnes qui s'occupent des handicapés (pour des tâches bien précises : les

28 Ce n'est pas verser dans la « sacralisation » du sexe que de reconnaître cette violence, y compris dans une société débarrassée des rapports d'exploitation. Bien sûr, si on considère que l'acte sexuel est un acte séparé de même nature que « sortir ses poubelles », on peut difficilement le comprendre. Mais de fait, nous pensons que c'est une réduction inacceptable de le concevoir de cette façon-là. Le réduire à une simple prestation dans le cadre d'un hypothétique « travail sexuel » ne peut qu'engendrer une souffrance psychique d'autant plus grande que les « travailleurs du sexe » (certes occasionnels puisque ce travail sera réparti) auront dans la sphère de l'activité libre une sexualité épanouie qui ne ressemblera en rien à cet ersatz de sexualité.

aider à se nourrir, à se laver, etc.) nouent des liens avec ces personnes. Mais leur travail consiste en l'exécution d'un certain nombre de tâches, et il serait insensé qu'une autorité sociale leur prescrive un type de relation et de sentiments à avoir dans le cadre de l'exécution de ces tâches. Ce serait là aussi prolonger l'utopie totalitaire du capital qui consiste à imposer qu'une personne mobilise la totalité de son être dans l'exercice de son travail. Il est bien sûr possible que les relations entre les personnes (par définition singulières et incommensurables) débordent le cadre du travail, mais cela relève de l'activité libre.

Dans tous les cas, il nous semble donc aberrant d'envisager la continuité d'un « travail du sexe » dans la société communiste. La position A n'en assume d'ailleurs pas toutes les conséquences et rend confus la distinction (pourtant très claire chez Marx) entre travail et activité libre. La position A envisage en effet un « travail du sexe » sous le communisme, tout en indiquant qu'il sera « optionnel ». Bien sûr, il sera, comme presque tous les travaux, « optionnel » dans le sens où nul ne sera tenu de faire l'ensemble des travaux possibles prévus par le plan ! Mais les besoins qui relèvent de la sphère de la production sociale ne seront pas satisfaits de façon optionnelle ou facultative : chacun sera tenu de faire des travaux (pas toujours les mêmes car la division du travail capitaliste sera abolie) pour que le plan décidé collectivement soit respecté. Les travaux les plus

ingrats se feront donc sur la base d'un « volontariat » très relatif, puisque chacun sera tenu de consacrer un certain temps – le plus limité possible – à ces tâches-là. La position A devrait donc assumer clairement sa position au lieu de tourner autour du pot : faire du sexe un « travail » signifie que la société pourra imposer cette « tâche » à des individus qui ne souhaitent pas avoir ce type de rapports sexuels en dehors du cadre du

travail.

La défense des travailleuses du sexe passe aujourd'hui par la défense de leurs droits en tant que travailleuses, mais aussi et surtout pour leur droit à la reconversion, qui nécessite, pour être pleinement effectif, la destruction du système capitaliste par le gouvernement des travailleurs auto-organisés. Un tel gouvernement ne saurait se donner pour objectif d'humaniser et de planifier un

« travail du sexe », mais de le supprimer. Sous le communisme, la sexualité ne sera ni une sexualité réprimée par le poids de la morale bourgeoise, ni une sexualité autonomisée et mécanisée, mais une activité libre encastrée dans des relations humaines choisies qui aura pour unique finalité l'épanouissement des êtres humains.

Gaston Lefranc

le 17 avril 2010

Articles divers

La non mixité féministe, une avancée bienvenue à la Nuit Debout

Le 17 avril, à la Nuit Debout place de la République, des féministes, parmi lesquelles des militantes NPA de la Tendance Claire, ont animé un atelier public portant sur la non-mixité, et son utilisation en particulier par les femmes. L'initiative a été l'occasion d'argumenter sur les apports de la non-mixité d'abord au travers d'une présentation introductive, puis d'un tour de parole nourri au sein de l'auditoire qui a permis d'approfondir les échanges et de déboucher sur des propositions concrètes.

Cet atelier ouvert et mixte a rassemblé un auditoire d'une cinquantaine de personnes, composé principalement de femmes, ce qui prouve la pertinence de mettre en lumière cet outil politique, dont l'usage par les dominé-e-s soulève encore des questions voire des oppositions, non seulement dans le public large, mais également dans le milieu militant.

Le topo introductif est d'abord revenu sur la structure

patriarcale de la société, c'est-à-dire une société caractérisée par la domination des hommes sur les femmes. Cette domination se reflète notamment par une plus grande exploitation des femmes (inégalités salariales, temps partiels imposés, précarité accrue...), la prise en charge très majoritairement par les femmes du travail domestique, ainsi que l'invisibilisation de ce travail, les oppressions et violences sexistes subies au foyer, au travail, et d'une façon générale dans l'espace public, y compris l'oppression symbolique véhiculée par l'idéologie de la femme-objet.

Partant de ce constat, le féminisme consiste à lutter pour que les femmes en tant que groupe social parviennent à se libérer de la domination des hommes et obtiennent l'égalité réelle. Dans cette lutte, la non mixité choisie et temporaire est un outil politique incontournable pour que les femmes soient effectivement actrices et meneuses de leur émancipation.

En effet, c'est un fait que dans les cadres mixtes, on entend peu les femmes, non seulement parce que leur parole est minorisée par les hommes (consciemment ou non), mais aussi parce qu'elles ont intériorisé leur oppression (perception d'un manque de légitimité). Le fait d'exclure temporairement les hommes des cadres de discussion empêche matériellement les hommes de s'accaparer la parole et de faire jouer la supériorité prétendument « naturelle » que le patriarcat leur donne. Elle permet aussi aux femmes de ne plus être confrontées directement au groupe qui les domine, et donc d'être plus à l'aise pour parler de leur oppression et exprimer leurs revendications légitimes. Or c'est là le point de départ de l'auto-émancipation des femmes : politiser elles-mêmes leur oppression et par conséquent décider des moyens de leur émancipation.

Il faut rappeler que cette non mixité temporaire ne signifie pas l'absence de discussion ou de

mise en débat en mixité. Au contraire, le retour en mixité est nécessaire pour faire avancer la lutte féministe parmi les hommes et mener le combat social en général, y compris la lutte des classes, et pourquoi pas y trouver des alliés. Cette convergence pose la question d'une forme d'alliance dont les modalités restent à définir.

Enfin, à partir de l'expérience parfois récente des différents mouvements féministes, il ressort que face aux tentatives de minorisation, de récupération institutionnelle ou d'instrumentalisation raciste du féminisme, il est nécessaire que le mouvement d'émancipation des femmes s'affirme comme autonome, radical et inclusif avec une vocation à se massifier.

Les prises de parole ont souligné, entre autres :

- Les apports concrets de la non mixité, depuis les avancées du MLF dans les années 70 à nos jours, avec aussi l'exemple du PKK où les femmes se sont constituées en groupes non mixtes pour faire valoir leur place et leurs revendications dans la lutte de libération du Kurdistan
- La place des hommes dans la lutte féministe, qui implique pour les alliés un renoncement volontaire aux privilèges

dont ils bénéficient en tant que dominants, et l'idée de constituer des groupes de soutien d'hommes anti-masculinistes, sans qu'il revienne aux femmes d'impulser ces groupes.

Les interventions ont aussi montré une volonté positive de se saisir de la non-mixité

souhaiteraient discuter ou agir en non mixité

- Organiser un atelier féministe d'auto-défense verbale pour apprendre ensemble à réagir aux agressions sexistes qui ont été signalées à la Nuit Debout ou ailleurs, faire reculer la « culture du viol » en réaffirmant les



féministe pour relever la tête et avancer concrètement. Dans ce sens, trois actions immédiates ont été votées de façon indicative pour être proposées à la Nuit Debout :

- Mettre en place à la Nuit Debout un espace non-mixte femmes permanent et clos : cet espace serait à disposition de toutes les femmes qui

principes du consentement

- Mettre en avant des noms de femmes auprès de la commission de la Nuit Debout qui est en train de (re)nommer les lieux et allées occupés de la place de la République

Constanza Marcia

le 25 avril 2016

Articles divers

Manifestation pour le droit des femmes à Belleville : Ouverture en fanfare de ce mois de luttes et de mobilisations !

La manifestation de dimanche, organisée par le collectif du 8 mars pour ToutEs pour la journée internationale de

slogan de circonstance : « Le temps est pourri, le patriarcat aussi ! »

A Belleville, dès 13h, les

disposition pour toutes les organisations présentes.

Le collectif non mixte afro-féministe, Mwasi a souligné



lutte pour les droits des femmes et des minorités de genre, fut belle, joyeuse, politiquement forte et très enthousiasmante. Une belle énergie a été déployée par les différents cortèges et notamment celui du NPA qui pour la première fois était signataire de l'appel du collectif 8 mars pour ToutEs. Environ 3000 manifestant-e-s se sont élançaient de Belleville. Le soleil était de notre côté même si nous avons pu scander lors de quelques chutes de pluie, le

différentes organisations ont mis en place des tables afin de discuter et se lier avec les gens du quartier. A 14h, les prises de paroles ont débuté :

Le 8 Mars pour ToutEs a ouvert le rassemblement. Le discours resituait les enjeux du rassemblement en des termes généralistes et incluant, à l'image de leur appel. À souligner, le SO (service d'ordre) a été assuré par des femmes et les minorités de genre. Des mégaphones ont été mis à

l'enjeu des luttes féministes et anti-racistes en insistant sur les discriminations dont les femmes noires sont l'objet.

Acceptess-T qui est une association de l'Inter-LGBT de lutte contre les violences transphobes envers les trans précaires, réfugiées, migrantes,...) a insisté sur les discriminations et attaques subies par les trans qui plus est migrantes. La porte-parole a fait part de l'assassinat la semaine passée d'une trans migrante à Rouen. L'enjeu et

l'urgence de ces luttes étaient clairs.

Le collectif Femmes en lutte 93 a rappelé la précarisation grandissante des femmes et a souligné l'urgence de la situation, notamment pour les plus précaires.

Une fois la manifestation en marche, beaucoup de slogans ont fusé, le NPA était en verve et dynamique. La plupart étaient repris par les cortèges qui nous précédaient et qui nous suivaient. Le « 9 mars » ou « Mercredi on continue ! » se sont fait entendre à la fin de certains.

Malgré la répression : "Féministes tant qu'il le faudra!"

Le cortège (moitié arrière) s'arrête, la tête de manif est loin devant. Ligne de CRS sur le côté gauche. On apprend qu'ils ont arrêté une femme parce qu'elle portait un T-shirt « BDS ». Beaucoup apprennent donc que la campagne BDS et l'appel au boycott ont été interdits par deux arrêts de la Cour de cassation du 20 octobre, passés complètement inaperçus...

Quelques « Libérez notre camarade » plus tard, la tête de manifestation nous rejoint mais il y a eu tout de même quelques pertes de forces. On apprend que la personne arrêtée subit un

contrôle d'identité. On ne part pas tant qu'elle n'est pas sortie (au bout d'une bonne heure).

Les slogans se sont très vite politisés avec en première ligne devant les CRS, les trans, migrantes ou non, et le STRASS, rejoints par une Batucada : « État d'urgence, État policier » / « Police raciste, police sexiste » / « Police nationale, police patriarcale » / « Palestine vivra, Palestine vaincra » / « Solidarité avec les femmes palestiniennes » et d'autres contre Israël et sa politique. On retiendra « Nos identités ne sont pas nationales ! ». Assez émouvant et fort politiquement au vu de celles qui composaient la manif. Ça s'incarnait vraiment pour une fois.

Cette arrestation contre une manifestante affichant son soutien à la campagne BDS est le reflet d'un État qui devient à vitesse grand V de plus en plus policier. Nous condamnons l'interdiction de la campagne BDS qui est un moyen de lutte contre l'apartheid israélien qui bafoue les droits des Palestiniennes.

La camarade est relâchée avec convocation car elle n'avait pas ses papiers. Les flics ont voulu maintenir la pression tout en ne voulant pas s'épuiser vu la

semaine qui les attend...du côté du cortège, pas de pression. Rien ne pouvait gâcher cette manif et tout le monde était prêt à ne rien lâcher de toute façon.

On repart.

L'incident, malgré la fatigue et le froid a reboosté tout le monde et ça chante et ça envoie des slogans à fond. Ça se mélange encore plus dans la manif.

Le cortège NPA a profité du passage devant Beaubourg et des promeneurs du dimanche pour lancer des slogans sur le droit du travail et le 9 mars. Arrivée en musique place Baudo yer ! C'est donc une ouverture en fanfare de cette semaine de luttes et de mobilisations !

Le sentiment le plus fort qui se dégage de ce dimanche, c'est à quelle point celles-ceux présent.e.s à la manifestation incarnaient (au sens propre) la diversité des luttes et du même coup concentraient les discriminations et les violences subies par le patriarcat et le capitalisme. Une convergence des luttes en acte. Pour celles-ceux qui douteraient de la nécessité des luttes féministes, LGBTIQ et anti-racistes.... Il est là le monde ouvrier contemporain !

Oksana Moreau

le 8 mars 2016

Articles divers

Non à la fermeture des maternités et des centres IVG !

Nos corps, nos droits, nos choix !

La loi Bachelot du 25 juin 2009, dite loi HPST (Hôpital-Patients-Santé-Territoire), applique dans le domaine de la santé publique la politique de répression sociale menée par la droite au pouvoir.

Cette politique entraîne, pour des raisons de rentabilité, la fermeture de nombreuses maternités, centres IVG et hôpitaux de proximité. Le personnel n'est pas forcément remplacé en cas de départ à la retraite. À ce jour, différents centres d'IVG ferment à St-Germain-Poissy (78), Broussais (75), Nevers (58), Lyon (69), Châlons-sur-Saône (71). Le 7 janvier 2009, des employés du planning familial assurent une permanence dans la rue et parfois même sous la neige.

L'Agence Régionale de santé bloque le projet de reconstruction des maternités et des centres d'IVG, ce qui va entraîner le monopole du privé sur le public. L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris tourne le dos avec mépris aux droits des femmes reconnu par la loi de 1979, de décider d'interrompre une grossesse. À Corbeil-Evry et Brive, les partenariats publics-privés de maternités deviennent par souci de rentabilité, des maternités-usines : ils réalisent jusqu'à 3 à 4500 naissances par an.

Les conséquences de ces fermetures de proximité accentuent les difficultés pour le suivi des grossesses et

conduisent certaines femmes à y renoncer. En l'absence de suivi, indispensable pour la sécurité de la mère et de l'enfant, les conséquences peuvent être dramatiques.

Les gynécologues reconnaissent que le temps du parcours entre le domicile et le lieu d'accouchement ne doit pas dépasser quarante-cinq minutes, sous peine d'entraîner un risque pour la patiente et l'enfant. Il n'est pas exceptionnel que des femmes soient dans l'obligation d'accoucher dans les voitures de secours ou sur le trajet domicile-maternité. Pour éviter ce risque, des médecins proposent de déterminer une date pour déclencher l'accouchement, avec parfois des complications. En l'absence de places, des femmes sont transférées vers un autre hôpital, accouchent sur des brancards, dans les couloirs et bénéficient rarement de la péridurale.

Les séjours à la maternité sont de 2 à 3 jours, avec pour conséquences des risques de ré-hospitalisations pour l'enfant ou la mère. Ces « accouchements-usines » font apparaître une augmentation des jaunisses, dites très graves, chez le nourrisson, qui alertent l'Académie de médecine. Ces conditions lamentables d'hygiène et de sécurité mettent en péril la vie de la mère et ou de l'enfant.

Nos acquis sont bafoués, les combats menés par les féministes, notamment depuis les années 70, sont méprisés. Il y a urgence pour sauver la condition de la femme, le droit de disposer

de son corps et de donner la vie sans risquer de la perdre.

Dans certains établissements, les femmes doivent attendre plus de trois semaines avant d'être prise en charge ou de décrocher un rendez-vous. En France, lorsque le délai légal est dépassé, 12 semaines, elles sont obligées d'avorter à l'étranger si elles en ont les moyens financiers.

La loi du 4 juillet 2001 permet aux mineures d'avorter sous l'anonymat et sans autorisation parentale ; pourtant, le planning familial constate et dénonce les obstacles que rencontrent les jeunes pour obtenir une prise en charge, obstacles « purement idéologique ».

Il existe deux types d'IVG, l'intervention volontaire de grossesse médicamenteuse, qui existe depuis 2004, et l'intervention volontaire de grossesse chirurgicale. La première intervention dite « médicamenteuse », est réservée aux femmes dont la grossesse est inférieure à 5 semaines (7 semaines après les dernières règles). L'intervention peut s'effectuer à l'hôpital ou chez un gynécologue en ville. La pilule abortive « RU 486 » est suivi d'un examen de contrôle post IVG dans un délai de 15 jours. Cet avortement n'est pas toujours efficace, l'oeuf n'est pas systématiquement évacué, auquel cas un acte chirurgical est obligatoire. Son coût est d'environ 257 euros à l'hôpital et 190 en cabinet. Il faut être conscient que c'est un avortement sans la présence d'une équipe médicale.

Le deuxième type d'avortement est un IVG chirurgical en milieu hospitalier. Il est possible entre 5 et 12 semaines de grossesse sous anesthésie locale ou générale. À ce stade de la grossesse, il n'est plus possible de faire une IVG médicamenteuse. Le coût de cette intervention est de 190 euros environs avec anesthésie locale et 240 euros environs avec anesthésie générale et hospitalisation inférieure à douze heures. L'intervention volontaire de grossesse est prise en charge par la sécurité sociale à hauteur de 80%. Les mineures et les non assurées sociales sont prises en charge à 100%. Les personnes dites « sans-papiers » doivent, parfois, prouver qu'elles sont en France depuis deux mois pour obtenir la prise en charge.

L'article L2223-2 du Code de la santé publique punit de 2 ans de prison le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher une IVG.

Des résistances à amplifier

Plusieurs associations ont appelé à un rassemblement à Paris, pour défendre le droit à l'avortement (plannings familiaux, associations des droits des femmes, comme la CADAC²⁹), praticiens et personnels hospitaliers : le 2 avril 2011, des milliers de personnes se sont mobilisées pour dénoncer les difficultés d'accès aux centres d'IVG. Malgré cette mobilisation, la liste des maternités fermées ne cesse de s'allonger et le bilan est

catastrophique. En 1975, 1379 maternités, 584 en 2008 et 540 aujourd'hui.

Pourtant des résistances permettent de maintenir des maternités comme celles de Carhaix, Decazeville, St-Affrique et le Centre d'IVG de Tenon à Paris. Mais ces victoires sont partielles et fragiles comme pour le centre de Tenon menacé de fermer en août pendant trois semaines alors que la question des délais est cruciale lorsqu'il est question d'interruption volontaire de grossesse.

**Rassemblons-nous
massivement pour défendre
nos acquis
Pour défendre les maternités
de proximité et les centre
d'IVG !**

Florence Venti

le 1^{er} juillet 2011

²⁹ La CADAC est la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception est un rassemblement d'associations, de syndicats, de partis politiques dont l'objectif commun est la défense du droit des femmes à disposer de leurs corps. Elle a été créée en 1990 pour faire face aux actions commando contre les centres d'IVG. Cf. <http://www.cadac.org>

Articles divers

Non, monsieur Schivardi, l'attitude des jeunes filles n'est responsable d'aucune délinquance et n'est encore moins un « appel au viol » !

Gérard Schivardi, candidat du Parti Ouvrier Indépendant (POI) en 2007, maire de Mailhac, et un des quatre secrétaires nationaux du POI, a tenté de mettre en place dans son village de 441 habitants un couvre-feu à 22h pour les moins de 17 ans. L'arrêté, digne d'un élu UMP, a été invalidé par la sous-préfète de Narbonne. Cette mesure, faisant suite à des cas de comas éthyliques et surtout à un viol, était censée protéger la jeunesse de son village. Schivardi s'en justifie dans une interview qu'il a donné pour le site internet « Nouvelles de France »³⁰. Il s'agit d'un site qui se définit comme de droite, libéral et conservateur et qui véhicule une idéologie foncièrement réactionnaire. Pour Schivardi, la « délinquance » qui se développe dans son village est du fait des *« Des jeunes de Narbonne viennent avec leurs BM' et font n'importe quoi. »*. Mais si ceux-ci viennent, *« c'est à cause de la vingtaine de jeunes filles de 13 à 16 ans que compte le village et qu'ils ont rencontré au collège à Narbonne. Ce sont elles qui les ramènent »*... Par ailleurs, comme on peut le lire dans un article du *Midi libre*, il déclare *« Les filles mettent des choses hallucinantes sur Internet, de vrais appels au viol »*³¹.

Ainsi, les choses sont claires, les problèmes de drogues, d'alcool et même les viols, en dernière instance, pour Schivardi c'est de la faute de ces filles qui aguichent les jeunes en BM' dont les hormones les empêchent de réfléchir. C'est le discours sexiste habituel et insupportable, « elle n'avait qu'à pas mettre de mini-jupe si elle ne voulait pas se faire violer ». Mais en plus d'être responsables de leur viol potentiel, ces jeunes filles se retrouvent à elles seules responsables des problèmes de délinquance du paisible village de Mailhac ! Un tel discours machiste est scandaleux de la part de n'importe quel individu, mais venant d'un dirigeant du POI c'est encore plus haïssable.

A l'heure de l'« affaire DSK » qui a donné lieu à un florilège de propos sexistes (« troussage de domestique », « il n'y a pas mort d'homme » etc.), il est plus que jamais nécessaire de rappeler qu'un viol est un crime est que le violeur seul est coupable. L'attitude d'une femme, sa tenue n'ont aucunement à être prises en compte dès lors qu'elle a exprimé son refus. La reconnaissance du viol comme étant un crime à partir de 1980 et non un simple délit est le résultat des luttes féministes. Le viol dans la grande majorité des cas n'est pas le fait d'individus pervers ou

malades, il est une des manifestations les plus violentes des rapports de domination homme-femme. En effet, sur 25 000 cas par an (dont seulement 8 000 recensés « officiellement ». 75 000 cas selon les organisations qui ont impulsé la pétition contre le viol <http://www.contreleviol.com/>) dans 74% des cas les femmes connaissent leur agresseur³². Ainsi, tenir ce genre de propos est extrêmement grave et participe à maintenir cet état de banalisation du viol.

Le POI doit condamner les propos tenus par son dirigeant !

Le viol est un crime, quand une femme dit non c'est non !

Anne Brassac

le 14 août 2011

30 <http://www.ndf.fr/la-une/21-07-2011/gerard-schivardi-je-defends-ma-population-cest-ma-famille>

31 <http://www.midilibre.fr/2011/07/06/un-couvre-feu-pour-les-mineurs-signe-schivardi,350511.php>

32 Estimations de SOS Femmes : http://www.sosfemmes.com/violence/s/viol_chiffres.htm

Articles divers

Pour une danse sociale féministe

Animée par des centaines de clubs, associations et écoles organisants des soirées et cours, la danse sociale est un phénomène de société en France comme dans le monde. La danse sociale ou danse de société est habituellement définie comme une forme de danse de divertissement en société sans public organisé (à la différence des spectacles de danse). De nombreuses formes de danse peuvent être dansées socialement comme la valse, la salsa, le tango, le rock'n roll ; la plupart de ces danses se pratiquent en couple et la forme dominante de ce couple est hétéronormée. Ces danses de couples sont à notre connaissance toutes partagées en un rôle de "guideur.se" assumé par l'homme (le "cavalier") et un rôle de "suiveur.se" assumé par la femme (la "cavalière"). Comme on peut le soupçonner avec ce vocabulaire, les rôles de danse sont fortement sexistes. Cette constatation est faite par de nombreux.se.s pratiquant.e.s de danse sociale à travers le monde. Un collectif francophone visant à apporter une critique féministe de cet état de fait vient d'être lancé par des danseuse.r.s sur Facebook : Pour une danse sociale féministe. Nous saluons cette initiative qui lutte contre une des nombreuses expressions du patriarcat.

<https://www.facebook.com/Pour-une-danse-sociale-f%C3%A9ministe-1074350169266633/>

Voici le manifeste du collectif :

"Les filles d'un côté les garçons de l'autre", "les

cavalières ne réfléchissez pas, vous ne devez que suivre", "Les garçons, attrapez votre partenaire" . Nous avons toutes et tous entendu ou dit ces paroles lors d'un cours de danse de couple...

"Non mais tu suis pas là", "Attends je t'explique ce que tu dois faire" .

Nous avons toutes et tous été témoin ou la victime d'un cavalier commentant la danse de son ou sa partenaire en soirée et imposant ses corrections sans qu'aucune demande en ce sens n'ait été exprimée

Nous sommes un collectif de danseuses et danseurs qui pensons que ces paroles et comportements imposent une vision de la danse de couple genrée, bornant ce qu'il est possible de faire sur la piste de danse. Cette vision parfois affirmée et promue est une manifestation du sexisme de notre société, et qui a pour conséquence des scènes de danse sociales excluantes et toxiques. Nous aimons la danse et nous aimons la partager, c'est pourquoi nous ne pouvons nous satisfaire de cela et pensons qu'il est indispensable de construire une danse sociale féministe et inclusive. Cette page est un espace militant qui a pour objectif de promouvoir cette vision en partageant des témoignages, des ressentis mais aussi des idées et des solutions pour faire changer les choses.

Nous pensons que promouvoir une danse sociale féministe et inclusive passe par une réaffirmation de l'autonomie de

la partenaire féminine, son émancipation d'un schéma de passivité, une réappropriation de son droit à s'exprimer pleinement dans la danse de couple et le libre choix pour chacun et chacune de danser dans un rôle choisi et non plus subi. Lorsque ces conditions sont réunies, elles impactent de manière extrêmement positive chaque danse pour les deux partenaires, permettant à chacun d'exprimer pleinement sa créativité.

Nous n'accepterons aucun propos ou publication sexiste raciste lgbtphobe sur cette page et nous nous réservons le droit de bannir à discrétion tou-te-s ceux qui contreviendront à cette règle.

Le collectif a entrepris d'écrire et traduire des articles dénonçant le sexisme de la danse sociale ou proposant des alternatives et des moyens pour le combattre.

Le premier article, [Résoudre le problème du sexisme dans le Lindy hop](#), propose de changer le vocabulaire, d'enseigner les rôles sans les genrer et d'atténuer la barrière entre les rôles (le Lindy hop est une forme de danse de couple des années 30-40 connaissant une résurgence depuis les années 80).

Le second article, [Pourquoi les hommes ne comprennent pas le sexisme dans la danse sociale](#), présente quelques exemples de sexisme dont les femmes sont victimes sur les pistes de bal et pendant les cours de danse.

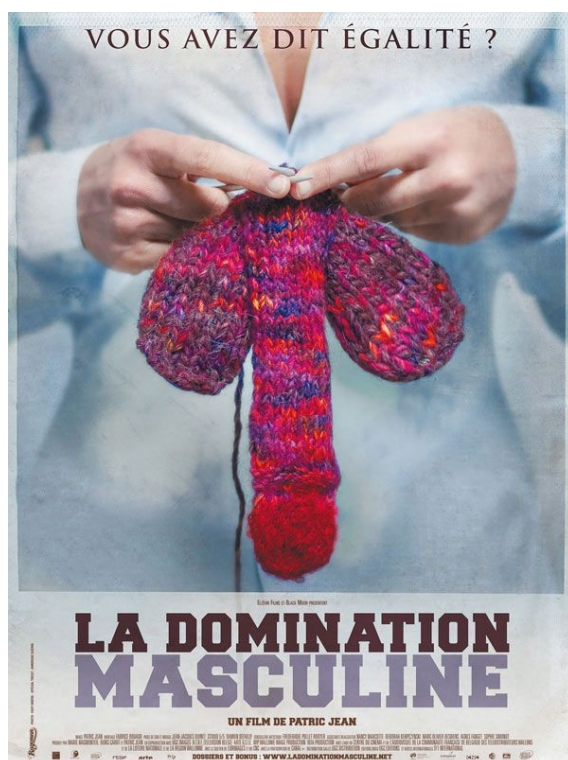
Souhaitons que ce collectif rencontre le succès

Ateris

le 11 février 2016

Culture

Sur le film *La Domination masculine* (Tribune libre)



La Domination masculine est un film documentaire féministe réalisé par Patric Jean, un cinéaste belge. Il se compose d'un ensemble d'entretiens tournés en Belgique, en France et au Québec dans les années 2000, ponctués par diverses archives visuelles et sonores.

Le documentaire s'articule autour de trois problématiques. L'une montre comment les sociétés capitalistes occidentales construisent des sujets genrés grâce à des instruments de socialisation sexistes. Ce processus se fonde sur un postulat : la supériorité des hommes sur les femmes. D'autre part, le réalisateur dépeint le phallocentrisme, c'est-à-dire l'ensemble des discours et représentations qui se centrent sur les valeurs que l'on attribue

aux hommes. Il établit de quelle manière ce phallocentrisme, en ce qu'il organise tout un univers symbolique, permet de saisir le passage du sexisme latent, invisible ou plutôt invisibilisé, en sexisme patent, celui qui s'exprime le plus crûment lors de violences conjugales. Enfin, *La Domination masculine* est un film féministe, donc militant. De ce point de vue, Patric Jean montre en quoi le combat politique est, en dernière instance,

la condition par laquelle le système patriarcal peut être combattu.

Une socialisation sexiste

La première partie du documentaire soutient que la domination masculine n'a de sens que si l'on pose qu'il existe un critère de démarcation entre les personnes : être femme, être homme. Patric Jean explique que ce critère, loin d'être anodin, permet non seulement de discriminer les gens entre eux, mais surtout de les opposer dans des rapports de pouvoir. En effet, il donne la parole à un psychiatre qui explique une étude réalisée auprès de plusieurs personnes : une vidéo montre un bébé qui pleure et on pose la question : « pourquoi cet enfant pleure-t-

il ? » La plupart du temps, les réponses diffèrent selon le sexe : si c'est une fille, elle a du chagrin, est triste, si c'est un garçon, il est mécontent, coléreux. En ce sens, l'un des postulats à l'oppression féminine est de considérer que le sexe biologique conditionnerait les caractères des personnes et les contraindraient à tenir des postures et rôles sociaux conformes au discours patriarcal. Par conséquent, cet exemple montre la manière dont la socialisation sexiste présuppose une naturalisation des sexes et fige rigidement les individus selon deux catégories, le féminin et le masculin.

Dans le cadre d'entretiens en « speed-dating »³³, le cinéaste a posé une question à plusieurs femmes sur ce qu'elles attendaient des hommes au sein du couple. L'une d'entre elles a répondu : « J'ai besoin d'un homme qui me domine légèrement », tout en spécifiant qu'elle avait « un cœur énorme ». De fait, la domination masculine implique que les femmes intériorisent des normes sexistes et ceci, inconsciemment. Ces normes les contraignent à tenir un rôle d'assistance à homme et enfants au sein du foyer et à se définir, par conséquent, non pas comme un sujet à part entière mais comme une « béquille ». La première partie du documentaire s'atèle à montrer comment cette

³³ Traduction littérale : « rendez-vous rapide », méthode de rencontres en série qui consiste à multiplier les tête-à-tête en un laps de temps court, par exemple cinq minutes, dans un café ou un autre lieu festif.

intériorisation est le fruit d'un long dressage qui commence dès l'enfance. Après avoir montré que la plupart des jouets étaient sexistes, Patric Jean s'intéresse aux livres pour enfants. En effet, certains livres figurent des enfants filles qui regardent par la fenêtre l'air mélancolique, emplies d'une tristesse... typiquement féminine. L'enfant garçon, lui, s'il est dans cette même situation, sera décrit comme contraint à rester dans sa chambre parce que malade ou puni. L'idée sous-jacente est celle selon laquelle, contrairement aux hommes, les femmes n'ont pas d'ambitions et ne vivent qu'à travers leurs songes. En définitive, le réalisateur montre comment le patriarcat façonne des sujets genrés qui, dès leur enfance, sont confrontés à des dispositifs de socialisation éminemment sexistes.

Le phallocentrisme : d'une oppression symbolique à une oppression physique

Le phallocentrisme des systèmes patriarcaux est mis en évidence grâce à un motif qui revient tout au long du film : on voit le cinéaste en train de placarder des affiches qui montrent des représentations phalliques explicites ou implicites, comme des monuments urbains (buildings, tours, menhirs). Le réalisateur tente d'exprimer le fait que de telles représentations dominent l'espace visuel, ce qui concourrait à la vision phallocentrique des sociétés patriarcales. En effet, la domination masculine implique l'existence d'un monde qui est polarisé selon des valeurs de virilité. Par ailleurs, la thématique de la femme-objet est aussi mobilisée par Patric Jean pour illustrer l'oppression latente qui découle de ce schéma phallocentrique. Ainsi, une photo

des mannequins de magazine sera retouchée, pour que la femme soit plus fluette, fragile, tandis que l'homme retouché gagnera lui du volume et de la puissance physique. Autrement dit, le réalisateur illustre la manière dont on construit les normes de genres féminin et masculin.

Le corps des femmes est confronté à cette vision phallocentrique et, par suite, phallocrate. L'image de l'Assemblée nationale est utilisée par le cinéaste pour illustrer la phallocratie propre à toute société patriarcale : les hommes discutent de la chose publique quand une femme retranscrit leurs discours, assise au côté du Président de la salle... un mètre plus bas. Ce pouvoir phallocratique se traduit aussi par l'exploitation du corps des femmes au travail, comme en témoignent les longs plans sur les hôtesse d'accueil, immobiles, contraintes à sourire, ou l'entretien avec une stripteaseuse.

Cette figure de l'oppression des femmes, qui a subi des agressions sexuelles dans son passé, permet au réalisateur d'aborder la question du sexisme en tant qu'il n'est plus seulement implicite, mais en tant qu'il est une oppression physique, que ce soit par le travail ou par les rapports conjugaux.

Nécessité du combat féministe

Le film rappelle que les femmes sont les premières touchées par les licenciements et que l'écart salarial entre les travailleurs et les travailleuses reste une réalité. Par ailleurs, le documentaire pointe le problème de la double journée de travail, qui contraint la plupart des femmes à effectuer les tâches domestiques, en plus de leur

journée de travail salarié. Pour signifier la prédominance des hommes dans les postes à responsabilité, Patric Jean filme une usine de textiles dans laquelle tous les travailleurs sont des travailleuses. Celles-ci œuvrent sous le regard de superviseurs de sexe masculin.

Mais la domination masculine se traduit aussi dans les rapports entre les femmes et les hommes au sein du couple. Le cinéaste rappelle qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon. En effet, la violence faite aux femmes est très largement mise en lumière par le réalisateur de *la Domination masculine*, qui donne la parole à plusieurs femmes victimes d'humiliations, d'insultes et de coups.

En rappelant ces exemples de l'oppression féminine, le réalisateur cherche à combattre l'illusion de l'égalité semée par l'idéologie dominante dont les principaux porte-voix sont des femmes et des hommes issus de la classe bourgeoise. Son entretien avec un groupe de féministes québécoises, qui compte un homme, met en évidence la nécessité des luttes politiques. Un fait divers de femicide est exploité par Patric Jean. En 1989, alors que les mouvements féministes sont forts au Québec, un homme a décidé de tuer quatorze étudiantes d'une école d'ingénieur au motif qu'elles étaient *a priori* féministes. Par ce fait divers et les entretiens qu'il a eu avec des « masculinistes » (des hommes qui s'opposent farouchement aux féministes), le cinéaste illustre un des effets propres à tout combat progressiste : la réaction. L'homme féministe affirme que les luttes contre le système patriarcal se confrontent à des forces contre-offensives, à

l'image des révolutionnaires qui ont lutté pour détruire l'ordre féodal ou bourgeois mais qui ont dû faire face aux réactionnaires.

Pourtant, *La Domination masculine* est loin d'être une analyse marxiste. Le documentaire se contente de montrer les manifestations de l'oppression des femmes sans en déterminer les causes véritables. Or la théorie marxiste est nécessaire pour l'expliquer puisque la base matérielle à

l'oppression des femmes est, en dernière instance, le système capitaliste. Mais elle ne lui est pas réductible. De fait, des sociétés patriarcales préexistaient au capitalisme.

Contrairement à toute la littérature féministe qui s'adresse le plus souvent à un groupe restreint de personnes (surtout des chercheuses, étudiantes), le film vise ici un public plus large, certainement moins sensible aux problématiques du féminisme,

comme le sont parfois les hommes. Et en ce sens, le documentaire qui dresse un portrait à charge sur la condition des femmes dans les sociétés occidentales peut permettre une prise de conscience non seulement sur la légitimité, mais surtout sur la nécessité des luttes féministes.

Ahlem Djebal

le 20 janvier 2010

Culture

Sur la pièce de théâtre Olympe De Gouges, porteuse d'espoir

La pièce de théâtre est jouée au guichet de Montparnasse (guichetmontparnasse.com), dans une toute petite salle. Le jeune Sébastien manque d'inspiration pour écrire sa thèse sur le féminisme, qu'il entreprend contraint par son amie militante.

Sébastien s'endort sur sa thèse et tout un coup survient Olympe de Gouges, qui va lui expliquer ses combats pour l'abolition de l'esclavage, de la peine de mort, l'impôt volontaire, le divorce, l'égalité des sexes...

Olympe De Gouges est jouée par deux personnages, une au 21^{ème} siècle et l'autre au 18^{ème} siècle. La pièce met ainsi en scène le personnage à deux époques en parallèle, celle d'Olympe de Gouges (1748-1793) et la nôtre.

Cette pièce retrace une partie de la vie d'Olympe de Gouges. Auteure de plusieurs pièces de théâtre, elle est considérée comme une des pionnières du féminisme français.

Elle est en faveur de l'abolition de l'esclavage, l'égalité

de sexe, de l'impôt volontaire, du divorce, l'abolition de la peine de mort, de la justice sociale. Elle souhaite notamment mettre en place des centres d'assistance aux plus démunis.

Auteure de la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne en 1791 (cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_la_femme_et_de_la_citoyenne), Olympe fut guillotinée en 1793 pour avoir défendu ses idées révolutionnaires et s'être opposée à la « dictature montagnarde » sous la direction de Robespierre.

Elle laisse de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes.

Elle a écrit une pièce de théâtre en faveur des esclaves noirs, qui a été retirée au bout de quatre représentations. Cette pièce avait pour but d'attirer l'attention du peuple sur le sort des esclaves noirs et sur la domination des colons Blancs.

Olympe de Gouges a été en avance sur son temps. Des droits qu'elle revendiquait n'ont été

acquis que bien des années, voire des siècles plus tard. C'est le cas de l'abolition de la peine de mort, obtenue en 1981. Le droit au divorce a lui été obtenu en 1792, puis abrogée en 1816... avant d'être rétabli en 1884.

Elle a revendiqué le droit de choisir son gouvernement, le choix entre une république, une monarchie ou le fédéralisme.

Quelques dates pour la France

- **1848** : Abolition de l'esclavage

- **1901** : Les femmes participent aux élections du Conseil du travail (instances qui réunissent syndicats et patrons)

- **1944** : Par ordonnance du 21 avril, signée du Général de Gaulle, « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes »

- **1981** : Abolition de la peine de mort

Cette pièce de théâtre met en avant les différents combats de notre siècle comme l'égalité des sexes, le racisme, la justice

sociale.

Elle nous fait prendre conscience de la difficulté et de la dureté de ces combats et du temps qu'il nous a fallu pour acquérir ces droits.

Cette pièce nous apprend énormément sur la vie d'Olympe de Gouges ; une femme qui a été victime de son genre, victime de son humanisme, victime de ses idées révolutionnaires ; une grande dame méconnue, alors que ces luttes d'hier sont toujours d'actualité au 21^{ème} siècle.

Durant un peu plus d'une heure, les acteurs mettent en valeur les combats d'Olympe de Gouges, et délivrent un véritable cours d'histoire vivant sans réellement jouer leur rôle d'acteur. Les acteurs ont su nous transmettre un savoir certes important, ce qui est d'autant plus appréciable que Olympe de Gouges est une grande dame méconnue. Néanmoins, la pièce est trop scolaire et trop linéaire, manquant de rebondissements. La mise en scène est pauvre.

Certes, le texte est très beau mais il n'est pas vivant. Les comédiens ne font que réciter un texte. Ils surjouent la comédie, ils manquent de spontanéité. A aucun moment, ils ne s'imprègnent des personnages. Du coup, on n'a pas l'impression de voir Olympe de Gouges, mais plutôt des acteurs qui lisent un texte. Dommage...

Alya

le 7 mars 2016

Culture

Cinéma : La Marcheuse



Cet article a été publié dans l'hebdo L'Anticapitaliste - 324 (18/01/2016)

Lin Aiyu est mère célibataire. Lin Aiyu est sans papiers. Lin Aiyu est une travailleuse du sexe de Belleville. Sa vie est partagée entre les soins à apporter au vieil homme grabataire qui la loge, les passes avec des clients peu respectueux, et les moments de tendresse avec sa fille au seuil de la révolte adolescente. Cet équilibre instable est bouleversé quand un voisin entre de force dans l'appartement pour se

cache de malfrats qui le poursuivent, et décide de rester. La relation qui s'instaure entre les deux femmes et cet intrus défie tous les stéréotypes du genre et de la relation amoureuse. Les rebondissements de la situation font aussi ressortir l'entraide et la camaraderie de femmes qui ne peuvent compter que sur elles-mêmes pour échapper à la police et à la pègre, et vivre leur vie comme elles l'entendent.

Ce premier long-métrage de Naël Marandin, qui signe aussi

les débuts de l'actrice principale, Qiu Lan, met une narration sobre et une esthétique réaliste au service d'émotions authentiques. On est bouleversé par l'émergence du sentiment amoureux là où on l'attend le moins, par l'irruption aussi de la misère affective et sexuelle qui gangrène la société capitaliste. On est révolté par le comportement prédateur des hommes qui usent et abusent de leurs privilèges masculins. On est impressionné par la solidarité qui relie les travailleuses du sexe de

Belleville face au sexisme, au racisme et à l'exploitation.

Le film a été conçu en lien notamment avec les Roses d'acier, syndicat des travailleuses du sexe de Belleville. Sans mettre en scène de grandes luttes collectives, c'est un film militant, résultant d'une expérience de

terrain dans un secteur trop peu connu des classes populaires, et qui articule de manière fine les problématiques de genre, de race et de classe. Il faut donc sauter sur l'occasion de le voir partout où il est sorti en salles, et ne pas hésiter à organiser des projections-débats afin de le faire

connaître.

La marcheuse, *De Naël Marandin, avec Qiu Lan, Yannick Choirat et Louise Chen. Sortie le mercredi 3 février 2016*

Victor Müller

le 20 février 2016

Culture

Note sur le livre Femmes libres. Espagne 1936-1939 de Mary Nash

« Femmes libres ». Espagne 1936-1939, paru en 1975 en Espagne, traduit en 1977, Éd. La pensée Sauvage, 210 p.

Ce livre comporte une étude préliminaire de Mary Nash expliquant ce que fut le mouvement féministe communiste libertaire « Femmes libres » en Espagne. Il présente ensuite une sélection de textes de militantes de « Femmes libres » publiés à l'époque dans différentes revues.

Ce mouvement féministe anarchiste, actif d'avril 1936 à février 1939, comme le souligne Mary Nash, posa pour la première fois en Espagne la

problématique de « la libération de la femme dans une perspective d'émancipation de la classe ouvrière que nous pouvons appeler féminisme prolétarien en opposition aux mouvements féministes à caractère bourgeois qui d'ailleurs ont été étudiés assez largement ».

Jusqu'à 20 000 femmes rejoignirent le mouvement « Femmes Libres », organisées, plus ou moins, dans près de 120 groupes répartis dans la zone républicaine du pays (quelques groupes furent constitués hors des frontières espagnoles).

La sélection des textes est organisée en 4 grands thèmes :

1. Organisation et développement de Femmes Libres ;
2. Femmes Libres comme organisation féministe ;
3. Attitude face à la sexualité ;
4. L'éducation des enfants.

Ces textes sont d'une force vivifiante, écrits par des femmes pas nécessairement issues des milieux intellectuels, d'une modernité et d'une énergie déconcertantes.

Wilbur Schäffer

le 8 décembre 2012

Brochures de la Tendance CLAIRE du NPA

★ Brochures thématiques ★

- Textes pour la lutte féministe révolutionnaire
 - Textes sur la jeunesse
 - Textes sur l'art et la culture
 - Les analyses stimulantes de Bernard Friot... et leurs limites
 - Crise et lutte de classes en Grèce (2010-2012)
 - Écologie, capitalisme, révolution
-

★ Cahiers d'histoire des révolutions ★

- Mai-juin 68 en France : grève générale mais situation révolutionnaire trahie
 - La révolution espagnole (1936-1939)
 - Les révolutions russes
 - Révolution et contre-révolution en Allemagne (1918-1933)
 - Le Front populaire... ou la trahison des dirigeants socialistes et communistes
 - Les révolutions chinoises
-

★ Pour l'orientation ★

- Orientations pour la lutte de classe en France (2009-2011)
- Positions internationalistes et anti-impérialistes (2009-2011)
- La lutte pour un NPA révolutionnaire depuis le congrès fondateur
- Mélenchon : un sauveur pour les travailleurs ? (analyse critique du programme du FdG)
- Antilibéralisme, keynésianisme... une critique marxiste

Sommaire

Contributions.....	(p.1)
Extraits de la plate-forme 5 sur le féminisme.....	(p.1)
Les luttes féministes : toujours d'actualité !.....	(p.2)
Pour un NPA féministe révolutionnaire.....	(p.3)
Les femmes : victimes spécifiques du capitalisme.....	(p.3)
Travailleur/ses du sexe, femmes voilées : Enjeux et débats au sein du féminisme actuel.....	(p.7)
Problème de la prostitution : quelle analyse et quel programme communistes révolutionnaires ?.....	(p.10)
Tribunes libres contradictoires : un « travail du sexe » est-il envisageable sous le communisme ?.....	(p.16)
Articles divers.....	(p.20)
La non mixité féministe, une avancée bienvenue à la Nuit Debout.....	(p.20)
Manifestation pour le droit des femmes à Belleville : Ouverture en fanfare de ce mois de luttes et de mobilisations !.....	(p.22)
Non à la fermeture des maternités et des centres IVG !.....	(p.24)
Non, monsieur Schivardi, l'attitude des jeunes filles n'est responsable d'aucune délinquance et n'est encore moins un « appel au viol » !.....	(p.26)
Pour une danse sociale féministe.....	(p.27)
Culture.....	(p.28)
Sur le film La Domination masculine (Tribune libre)...	(p.28)
Sur la pièce de théâtre Olympe De Gouges, porteuse d'espoir.....	(p.30)
Cinéma : La Marcheuse.....	(p.31)
Note sur le livre Femmes libres. Espagne 1936-1939 de Mary Nash.....	(p.32)

Qui sommes nous ?

La Tendance CLAIRE du NPA (pour le Communisme, la Lutte Auto-organisée, Internationaliste et Révolutionnaire) a été fondée le 14 février 2009, au lendemain du congrès fondateur du NPA, par les militant-e-s venant de l'ex-Groupe CRI, certain-e-s de l'ex-LCR et d'autres sans parti auparavant. Sa base est constituée par le programme fondateur de la IVe Internationale, par les textes soumis aux AG électives et au congrès fondateur du NPA et par l'ensemble de ses élaborations publiées depuis.

La Tendance CLAIRE a initié avec d'autres camarades la plateforme 4 lors du congrès du NPA de février 2011 (3,7% des voix) et, avec le CCR, la plateforme Z lors du congrès de février 2013 (9% des voix).

Tout en contribuant résolument à construire le NPA dans la classe ouvrière et la jeunesse, la TC fait des propositions alternatives à l'orientation mise en œuvre par la direction majoritaire. Elle estime notamment que le refus de trancher entre projet d'un véritable parti révolutionnaire et projet d'une recomposition de la gauche de la gauche est à l'origine de la crise du NPA et nécessite de surmonter les importantes limites et ambiguïtés des textes fondateurs. La TC poursuit son combat pour une grande Tendance révolutionnaire, pour un NPA révolutionnaire démocratique et ouvert qui donne la priorité à la lutte des classes et porte un programme de transition axé sur l'objectif du gouvernement des travailleurs et des travailleuses.

La Tendance CLAIRE du NPA édite le bulletin Au CLAIR de la lutte (N ISSN : 2101-6135). Le comité de rédaction est composé d'Anne Brassac, Nicolas Faure, Laura Fonteyn, Gaston Lefranc, Pauline Mériot, Antoni Mivani, Nina Pradier, Jean Veymont et Ludovic Wolfgang, responsable de la publication. Des pages de tribune libre sont ouvertes aux lecteurs après accord du comité de rédaction.

- Site du NPA : <http://www.npa2009.org>
- Site de la Tendance CLAIRE du NPA : <http://tendanceclaire.npa.free.fr>
- Courriel : tendanceclaire.npa@free.fr
- Téléphone : 06 64 91 49 63